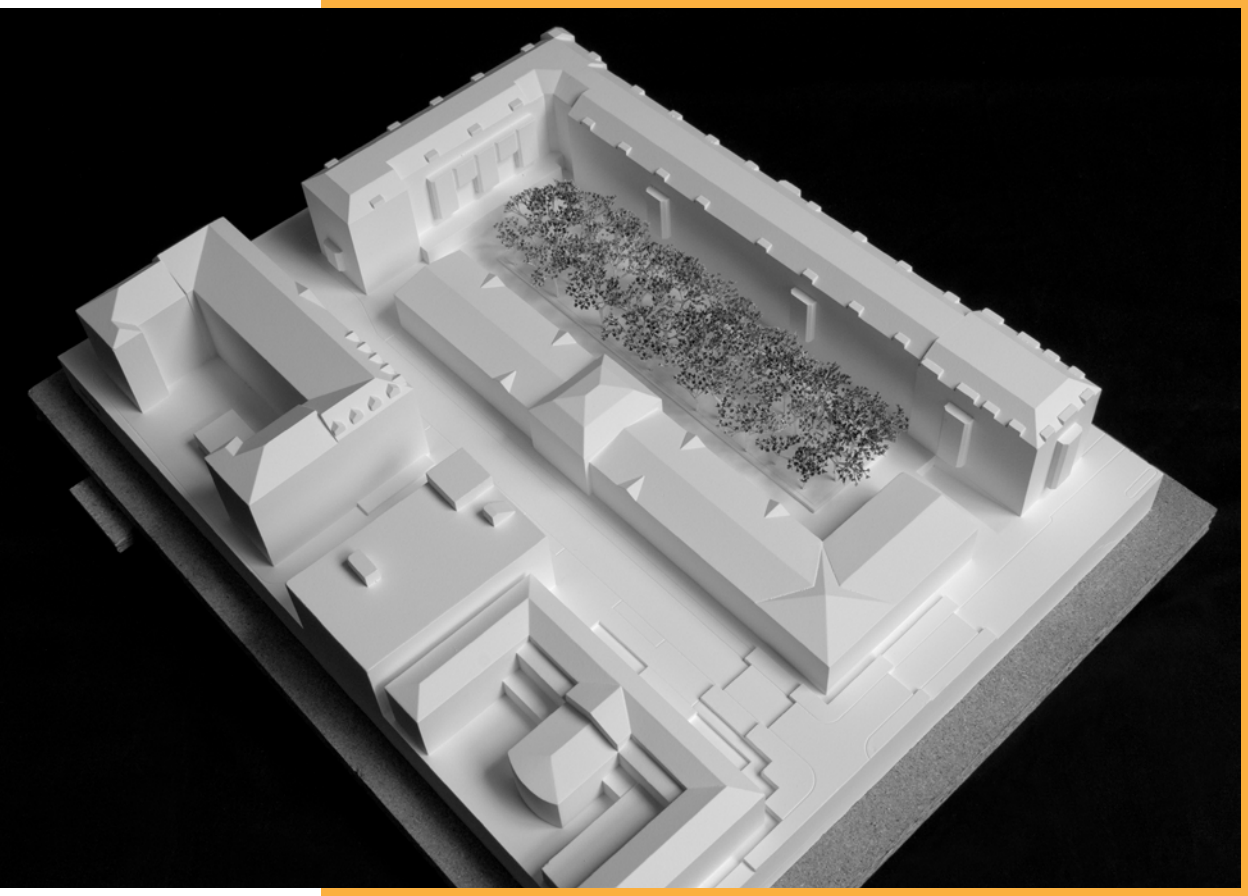


Concours de projets SIA 142

pour une équipe pluridisciplinaire (architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste)

Nouvel Hôtel des Archives, Genève

Rapport du jury

Rapport du jury

Genève, le 26 mars 2018

Impressum

Adjudicateur
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances (DF)
Office des bâtiments
Direction des rénovations et transformations (DRT)
Boulevard Saint-Georges 16
Case postale 32 - 1211 Genève 8

Organisation technique du concours & graphisme
MIDarchitecture sàrl
Rue Louis-Favre 27
1201 Genève

Photos des maquettes
Kathelijne Reijse Saillet
Chemin du Stade 20
1252 Meinier

Sommaire

Préfaces 7

Un projet de synthèse 7

Questions de mesure 8

Les Archives d'Etat ont une utilité citoyenne 9

Démarche 13

Approbation du jury 29

Projets primés 31

Projets non primés 63

Préfaces

Un projet de synthèse

Le choix de l'Arsenal pour y loger les Archives d'Etat n'est pas anodin. Bien sûr, il devenait urgent de grouper les sept sites de conservation des archives qui, vétustes, devenaient pour certains dangereux. Mais pas seulement. Une cité évolue. Parfois les bâtiments aussi. En cela, le choix de ce bâtiment patrimonial et le parti pris des architectes relèvent de la continuité mémorielle.

L'Arsenal (1876, Camoletti) témoigne des casernes de Plainpalais démolies lors de la construction du Palais des expositions en 1925. C'est l'aile survivante d'une infrastructure disparue. A son tour, le Palais des expositions a été remplacé en 1999 par un ensemble formé d'Uni Mail, de logements et d'un parc. La rénovation ensuite du MEG, l'extension de l'Université boulevard Carl-Vogt, l'essor du pôle culturel et l'installation du pont Hans-Wilsdorf ont modifié encore la configuration du quartier des Bains. La rue de l'Ecole-de-Médecine est un lieu vivant bordé de cafés fréquentés. Dans ce foisonnement, l'Arsenal, bien qu'ayant précédé ce qui l'entoure, finissait par sembler hors sol. Le propre d'un Arsenal n'est pas d'être ouvert. Le quartier l'est devenu. Le destin du bâtiment restait perfectible.

Le projet lauréat se distingue par la volonté de ses auteurs de réaliser pudiquement cette ouverture et d'en revenir à des options originelles. Le bâtiment fait l'objet d'un grand respect. Le cloître – selon la terminologie des architectes – aménagé un peu en retrait, accessible à tous, très arboré et situé en place d'un parking de fonction, invite à la quiétude et propose un intéressant jardin urbain. L'ensemble convient, comme écrin, à des archives faisant le grand écart entre des encres de l'an mil et des technologies pointues ; entre une recherche introvertie et un partage extraverti.

Le projet semble avoir bénéficié d'une sorte d'alignement des planètes. Grâce à l'association L'Avenir du passé et à la fondation Wilsdorf, qui l'a dotée, la moitié du financement a été trouvée avant même le lancement du concours. On donne à ce bâtiment patrimonial une finalité qui a du sens. Le lieu est central, proche des administrations et au cœur du domaine universitaire. On peut y accéder en transports publics et il y a de l'habitat autour. Il s'offre aux chercheurs et à la population. Ce projet a du souffle.

François Longchamp

Président du Conseil d'Etat

de la République et canton de Genève

Questions de mesure

Je connaissais déjà l'exigence des procédures de concours d'architecture en Suisse. Ayant eu l'honneur de présider ce jury pour le concours du nouvel Hôtel des Archives de l'Etat de Genève, j'ai pu vérifier la rigueur avec laquelle membres du jury et experts ont analysé les qualités des propositions pour retenir la réponse la plus adaptée à la difficile question de la restructuration du bâtiment de l'Arsenal et de ses abords.

L'installation du nouvel Hôtel des Archives dans le bâtiment de l'actuel Arsenal est un projet complexe. Il doit conjuguer l'image et les fonctions d'une administration publique, ouverte à tous, avec une architecture néo-classique existante, illustrative de l'architecture militaire de la seconde moitié du XIXe siècle.

Le bâtiment de l'Arsenal, en forme de « L », s'il est largement ouvert sur sa cour intérieure privative, propose aujourd'hui un rapport à la rue très fermé. Le projet de transformation du site de l'Arsenal est l'opportunité de redéfinir la relation des lieux avec la ville.

La part prépondérante du programme, à savoir les dépôts, locaux de conservation des archives en sous-sol, n'offre guère la possibilité d'une expression architecturale.

Il s'agit dès lors, dans le respect de sa substance patrimoniale et de ses règles de composition, de redonner à l'édifice une ouverture vers la cité, de conjuguer avec juste mesure l'accueil de publics diversifiés, le traitement et la conservation des documents historiques, le travail des archivistes, de proposer un espace public qui permette à l'institution de s'insérer harmonieusement dans le quartier et d'offrir une plus-value à ses habitants.

L'architecture n'est pas une science exacte. Elle l'est moins encore dans les projets de concours, établis sans itération possible avec le maître de l'ouvrage.

Je suis convaincu que le jury a réussi à identifier la proposition la plus probante, et que le développement ultérieur du projet, par un travail conjoint entre auteurs, maître de l'ouvrage et usagers, saura le confirmer.

Finalement, je félicite le lauréat pour la qualité de son projet et formule mes vœux de réussite pour la réalisation de l'Hôtel des Archives.

M. Jordi Garces

Président du jury

Les Archives d'Etat ont une utilité citoyenne

La situation dangereuse dans laquelle sont confinées mais aussi dispersées les archives de l'Etat depuis des décennies nécessitait une prise de conscience générale et la volonté de trouver une solution à ce problème. Sollicité par le Conseil d'Etat, le Grand conseil a voté le 4 novembre 2016 un crédit d'étude en vue de la rénovation du bâtiment de l'actuel Arsenal et de l'installation des Archives d'Etat sur ce site.

Grâce au concours complémentaire et décisif d'une fondation privée, la volonté de sauvegarder un patrimoine unique est en train de se concrétiser. Il faut se souvenir que si Genève a vécu des changements de régime politique, des révolutions, des occupations étrangères, tous ces événements n'ont jamais eu d'impacts directs ou déterminants sur les archives. En effet, ces dernières n'ont pas fait l'objet de destructions volontaires comme cela a été le cas ailleurs à travers les siècles et encore récemment dans le monde. La République et ses citoyens disposent ainsi d'un patrimoine archivistique qui n'est certes pas complet, mais qui ne souffre d'aucune lacune béante et qui permet de documenter près de mille années d'histoire genevoise. Pour preuve, le plus ancien document qui nous soit parvenu est daté de 912. Il s'agit d'un acte de donation que fait une comtesse, nommée Eldegarde, à un prieuré situé à Satigny. Ce texte juridique, rédigé en latin sur un parchemin, nous apprend entre autres que la vigne était déjà cultivée à cette époque dans la région. En outre, au-delà des sources produites par les administrations successives, les Archives d'Etat conservent également des fonds issus de la société civile, que ce soit des archives d'individus, de familles et plus récemment d'associations, de syndicats ou encore de partis politiques. Le panorama ainsi préservé mérite aujourd'hui d'être mis à la disposition de la cité.

A ce stade du projet, il est peut-être utile de rappeler à quoi servent fondamentalement les archives et pour quelles raisons il faut les conserver. La première réponse qui vient à l'esprit est le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'écriture de l'histoire. Les historiens, les chercheurs, voire les journalistes ont besoin de sources pour nous faire comprendre le passé et par là le présent. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, toutes les informations pertinentes ne se trouvent pas sur internet. Le contenu est important, mais il faut aussi pouvoir contextualiser le document pour le comprendre. Ensuite, les archives permettent à l'administration de gérer les affaires publiques. Les relations entre Genève et la Confédération suisse ou ses voisins par exemple ont besoin de mémoire juridique et institutionnelle pour fonctionner dans la durée. La trace des décisions permet aussi aux citoyens, dans une démocratie, d'accéder en application du principe de transparence aux données confiées à l'Etat ou produites par l'administration. Les archives participent encore de l'identité d'une région, d'une population. Le bâtiment accueillant les archives est lui-même un lieu de mémoire qui est mis en scène. Dans les conflits, lorsque l'on veut annihiler l'existence d'un peuple, on détruit sa mémoire, ses archives. Enfin, les archives de l'Etat ont une utilité citoyenne. Elles permettent aux individus de faire valoir leurs droits et de reconstituer leur histoire

particulière, familiale, si l'on pense à la généalogie, mais aussi aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale par exemple, plus près de nous aux anciens enfants placés et demain à d'autres catégories de personnes, comme les saisonniers.

L'histoire des archives est souvent écrite ou décrite à travers celle des bâtiments qu'elles ont occupés. Ici à Genève, les premières ont été conservées dans un coffre enchaîné à l'autel de la chapelle Saint-Michel dans la cathédrale. Le coffre est acquis en 1371, comme le prouvent les registres de comptes encore aujourd'hui disponibles. Plus tard et durant des siècles, elles ont été conservées dans la Maison de Ville, actuellement l'Hôtel-de-Ville, donc au cœur même de l'exercice du pouvoir.

Les archives de la République étaient secrètes. Il faut attendre la Révolution française pour que le principe de leur publicité soit posé. Elles ont voyagé, pour certaines, et sont installées depuis le début des années 1970 à l'Ancien Arsenal qui a subi lui-même des modifications assez lourdes pour pouvoir les accueillir. Les archives sont actuellement dispersées sur quatre sites à travers le territoire genevois dans sept bâtiments différents qui, à part une exception, ne réunissent pas les conditions de conservation nécessaires. Elles représentent quelque 30 kilomètres linéaires, allant du parchemin aux archives numériques en passant évidemment par le papier. Les collaborateurs des Archives d'Etat luttent contre le vieillissement de ces documents, leur détérioration liée à leur âge mais aussi à leur usage. Or, sans bâtiment adéquat, ce combat est voué à l'échec.

Le projet retenu peut être vu sous plusieurs angles très intéressants. Le concours a été précédé, fait assez unique pour le relever, par une réflexion menée au sein d'un comité scientifique qui réunissait des archivistes mais aussi une journaliste, un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, spécialiste des humanités numériques, un historien, le directeur des Archives fédérales suisses ou encore un spécialiste international de la conservation. Ces débats ont fait l'objet d'un rapport et ont aussi été documentés grâce à un essai qui fait la chronique des réflexions . Il s'est agi de définir ce que seront les archives de demain pour dépasser un modèle datant sans grande évolution du XIXe siècle.

Le lieu choisi est au centre-ville, dans un quartier où les facultés universitaires côtoient des galeries d'art, plusieurs musées ou encore la tour de la Radio télévision suisse (RTS), avec sur l'autre rive de l'Arve un quartier en devenir. Le patrimoine archivistique de la cité devient ainsi accessible à différents publics. Enfin, le bâtiment historique pourrait faire penser à un livre ou à un registre d'archives. La façade sur rue est protégée: ce serait la couverture de l'ouvrage dont il faut se saisir pour découvrir son contenu. Une fois dans la cour, ce livre est ouvert grâce aux baies vitrées courant tout le long du corps du bâtiment: c'est une invitation à en lire les pages ou à les écrire. Et pour rester dans la symbolique genevoise, le jardin prévu dans la cour qui était à l'origine celle d'une caserne militaire sera planté d'essences végétales, multiples et variées, qui auraient certainement pu inspirer les rêveries du promeneur solitaire genevois Jean-Jacques Rousseau.

Pierre Flückiger

Archiviste d'Etat



KLOPMANN, André, L'avenir du passé, comment sauver mille ans de patrimoine genevois, Editions Slatkine, Genève, 2017.

Démarche

1. Introduction

Les Archives d'Etat conservent le patrimoine archivistique de Genève qui couvre plus de mille ans d'histoire, sans rupture et en une continuité exceptionnelle. Depuis des dizaines d'années, les conditions de conservation des Archives d'Etat se péjorent au point que la situation a été reconnue comme un risque majeur pour le Canton. En outre, elles sont actuellement disséminées sur plusieurs sites distincts, ce qui complique et renchérit la gestion des archives. Finalement, la configuration actuelle ne favorise pas l'ouverture des archives à un large public. Le projet s'inscrit dans la réflexion sur l'avenir des Archives d'Etat et sur la préservation du patrimoine informationnel de Genève. Le 25 novembre 2016, le Grand Conseil du Canton de Genève adopte un crédit d'étude de 3 650 000 F pour financer un concours d'architecture et l'étude du projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation.

Le site choisi est celui de l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13. Le projet propose la construction sous la cour de deux niveaux de dépôts d'archives et la rénovation du bâtiment de l'Arsenal. Le rez-de-chaussée accueillerait les zones de travail des Archives d'Etat et celles ouvertes au public. Le 1er étage conserverait à moyen terme une fonction administrative dédiée à d'autres services de l'Etat. Les combles accueilleraient de manière pérenne la Compagnie de 1602. La cour deviendrait un espace vert attrayant permettant la restitution au public genevois de cet important site du patrimoine bâti cantonal.

2. Organisateur et maître d'ouvrage

L'organisateur du concours et le maître d'ouvrage sont le Canton de Genève.
L'adresse de l'organisateur est la suivante:
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances (DF)
Office des bâtiments
Direction des rénovations et transformations (DRT)
Boulevard Saint-Georges 16
Case postale 32 - 1211 Genève 8

L'organisation technique du concours est assurée par MIDarchitecture sàrl, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3. Genre de concours et procédure

La mise en concurrence retenue est un concours de projets d'architecture à 1 degré, tel que défini par le règlement SIA 142 (2009), en procédure sélective ouverte à des équipes pluridisciplinaires comportant un architecte pilote, un ingénieur civil et un architecte-paysagiste.

La première partie de la procédure est la phase de candidature, elle est sélective et n'est pas anonyme. La deuxième partie consiste en un concours anonyme.

4. Jugement des dossiers de candidature

Au terme d'une journée de sélection qui s'est tenue le 6 octobre 2017, le jury décide de retenir les onze équipes suivantes pour la suite de la procédure, soit le concours.

BAUKUNST / Bruxelles
Bollinger + Grohmann / Francfort et Paris
Maurus Schifferli / Berne

CRUZ Y ORTIZ ARQUITECTOS SLP / Séville
Fürst Laffranchi / Aarwangen
West 8 / Amsterdam

DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE / Genève
Basler & Hofman AG / Lausanne
Louis Benech / Paris

ESTAR ARQUITECTOS SLP / St-Jacques
ESM / Genève
Estar / St-Jacques

GONÇALO BYRNE / Lisbonne
Associées à PIERRE-ALAIN DUPRAZ / Genève
Ingegneri Pedrazzini / Lugano
Pascal Heyraud / Neuchâtel

meier + associés architectes sa / Genève
Muttoni & fernández ingénieurs / Ecublens
Profil paysage / Yverdon

NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP / Madrid
Associés à FESSELET KRAMPULZ / Vevey
WMM Ingenieure AG / Münchenstein
LÜTZOW 7 / Berlin

PONT 12 ARCHITECTES SA / Chavannes-Renens
EDMS / Lancy (GE)
L'atelier du Paysage / Lausanne

RUDY RICCIOTTI ARCHITECTE / Bandol
Associés à FREI & STEFANI SA / Genève
Sbing SA / Carouge
G. Henchoz SA / Genèv

STANTON WILLIAMS / Londres
Associés à STÄHELIN ARCHITECTES / Delémont
ZPF Ingenieure / Bâle et Zürich
VOGT Landscape / Zürich et Londres

XDGA XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS SPRL / Bruxelles
Y-Ingénierie / Paris
Michel Desvigne paysagiste / Paris

5. Situation et périmètre du concours

Le périmètre du concours se situe sur la commune de Genève, quartier de Plainpalais, entre la rue de l'Ecole-de-Médecine, le boulevard Carl-Vogt et le quai Ernest-Ansermet.

La parcelle 24:3753 est située en zone 2 ordinaire, sa surface est de 7 973 m^2, dont L'Arsenal occupe 2 791 m^2.

La surface de plancher déterminante du bâtiment de l'Arsenal est de 9 030 m^2.

La parcelle comporte une servitude d'empiètement à l'emplacement de la rampe d'accès au parking souterrain. Cette servitude ne peut être modifiée.

L'espace de vie enfantine Baud-Bovy, sis au n° 2 du Passage Daniel Baud-Bovy, occupe actuellement 1 387 m^2 de jardin locatif. Cet espace extérieur doit être revu et intégré au projet d'espace public de la cour, selon le programme du concours.

Les dépôts des Archives d'Etat prendront place en sous-sol, sous la surface de la cour (5 182 m^2) actuellement consacrée au stationnement. Un parc public urbain sera développé partiellement ou totalement au-dessus de ce dépôt, sur dalle.

Le mandat de projet attribué au lauréat par le MO à l'issue du concours concernera uniquement les constructions comprises sur la parcelle 24:3753.

6. Mesure de classement

Le bâtiment de l'Arsenal, construit en 1875-1876 selon les plans de l'architecte genevois Marc Camoletti, est aujourd'hui un monument classé. Il fait l'objet d'une mesure de protection:

Classement MS-c221, par le Conseil d'Etat, 19.8.1987 :

«Bâtiment abritant aujourd'hui l'arsenal cantonal, construit en 1875-1876 selon les plans de l›architecte Camoletti. Un concours avait été organisé en 1874 pour cette réalisation, qui regroupait dans un même programme l'arsenal et la caserne. L'édifice est d'esprit typiquement néo-classique par son volume, la forme de sa toiture, son articulation en plusieurs corps, son vocabulaire formel (frontons, baies en plein cintre, arcades en arc surbaissé, cordons). La façade sur rue, ajourée de percements régulièrement disposés mais peu importants, en forme de canonnières au rez-de-chaussée, affiche la fonction militaire de l'édifice. Une des ailes a disparu, modifiant le plan d'origine en forme de fer à cheval.»

7. Comité scientifique

En automne 2016, le président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp, a chargé un «Comité scientifique» de réfléchir au futur bâtiment des Archives d'Etat qui prendra place sur le site de l'ancien Arsenal de Plainpalais, rue de l'Ecole-de-Médecine. L'enjeu de cette importante réorganisation était de savoir comment projeter les Archives dans le XXIe siècle du point de vue de l'usage et des significations; comment montrer ce patrimoine historique de la collectivité; et comment le rendre accessible à la fois aux pouvoirs publics comme source du droit, aux chercheurs comme source de connaissance et aux personnes privées pour leur mémoire individuelle, histoires personnelles ou intérêts particuliers.

Le comité a tenu sept séances, de décembre 2016 à mars 2017.

La synthèse des débats se trouvait dans les Recommandations du Comité scientifique (en annexe du concours). Ce document énonce, entre autres, les quatre fonctions des Archives d'Etat:

- La fonction politique et démocratique;
- la fonction scientifique et pédagogique;
- la fonction documentaire publique;
- la fonction de diffusion et de vulgarisation.

L'intensité des réflexions des experts réunis l'hiver dernier est également relatée dans l'ouvrage «L'avenir du passé. Comment sauver mille ans de patrimoine genevois», aux Editions Slatkine.

8. Objectifs généraux

Les Archives d'Etat s'adressent à l'ensemble des citoyens. Elles n'appartiennent pas à l'administration, mais sont publiques. Elles se composent à 80% d'éléments relatifs à des personnes ayant vécu à Genève.

Le présent concours porte sur le projet de transformation du bâtiment de l'Arsenal et de sa cour afin que ces derniers accueillent les Archives d'Etat, le but étant de rassembler l'ensemble des archives existantes en un seul et même lieu, situé au centre-ville dans un quartier universitaire, de garantir leur conservation sécurisée tout en les rendant accessibles à un large public.

L'ensemble des dépôts (protégé de la lumière, dans un climat stable et contrôlé) et des locaux techniques se situera sous la cour. Une garde d'eau d'un mètre est imposée et doit être garantie au-dessus du niveau de la cour actuelle (niveau correspondant à la crue tricentennale de l'Arve).

Le rez-de-chaussée du bâtiment, et une partie de son premier étage, seront affectés aux services des Archives d'Etat (locaux administratifs, locaux dédiés aux secteurs publics).

La réaffectation de l'Arsenal permettra, entre autres, d'accueillir des expositions qui pourront mettre en évidence des thématiques particulières.

Les concurrents doivent répondre de manière simple aux objectifs principaux:

- Proposer des zones de qualité réservées au public et d'autres réservées aux archives;
- valoriser le patrimoine de l'Arsenal en y développant un projet efficace et contemporain;
- proposer des solutions techniques efficaces et sécurisées pour le dépôt des archives situé sous la cour;
- proposer un parc public de qualité dans la cour (sur dalle), un espace public harmonieux avec des accès attrayants et une connexion de qualité avec le quartier;
- articuler les espaces dédiés aux archives avec l'espace public;
- développer une réflexion sur les seuils, les dispositifs et les séquences d'entrée afin de créer une solide relation entre le bâtiment et son contexte.

9. Critères d'appréciation

Conformément au programme du concours, les projets ont été jugés sur la base des critères suivants :

- Respect et compréhension du programme
- Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet
- Fonctionnement général et qualité spatiale de la proposition
- Intégration urbaine de la proposition
- Valorisation du patrimoine existant
- Qualité de l'espace paysager
- Rationalité économique (construction et coût du cycle de vie)

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

10. Distinctions et prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 250'000 HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

11. Calendrier du concours

ETAPE 1

Publication sur le site Internet www.simap.ch	8 août 2017
Délai pour la remise des dossiers de candidature	21 septembre 2017
Procédure d'analyse des dossiers	2 septembre au 6 octobre 2017
Candidats retenus et non retenus	12 octobre 2017

ETAPE 2

Envoi des documents aux candidats retenus	30 octobre 2017
Délai pour poser les questions	14 novembre 2017
Délai pour les réponses du jury	24 novembre 2017
Remise des projets	15 février 2018
Jugement du concours	1 et 2 mars 2018

12. Jury

Président

M. Jordi GARCÉS, architecte, Barcelone

Vice-président

M. Francesco DELLA CASA, architecte cantonal, Genève

Membres

M. Simon CHESSEX, architecte EPFL SIA FAS, Genève

Mme Marie GETAZ, architecte ESAA EPFL SIA, Vevey

Mme Marie-Hélène GIRAUD, architecte EAUG et architecte-paysagiste FSAP, Nyon

M. Manuel AIRES MATEUS, architecte, Lisbonne

M. Joao NUNES, architecte-paysagiste, Lisbonne

M. Alain OULEVEY, ingénieur civil, Ecublens

M. Pascal VINCENT, architecte EPF ETS SIA FSAI, Berne

M. François DIEU, ingénieur civil, membre de l'association «Avenir du passé», Genève

M. Jean-Frédéric LUSCHER, architecte, directeur du service des monuments et des sites, Genève

M. Patrick MOLLARD, architecte, chef de projets, office des bâtiments, Genève

Mme Joëlle KUNTZ, journaliste, membre du comité scientifique pour le nouvel Hôtel des Archives, Genève

M. François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, Genève

M. Roger MAYOU, président de l'association «Avenir du passé», directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

M. Pierre FLÜCKIGER, archiviste d'Etat, Genève

Membres suppléants

M. Massimo BIANCO, architecte, Genève

M. Claudius FRUEHAUF, architecte, Lausanne

M. André KLOPMANN, secrétaire général adjoint, département présidentiel, Genève

M. Xavier CHERON, ingénieur civil, chef de projets, office des bâtiments, Genève

13. Contrôle de conformité

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de MIDarchitecture sàrl.

Ceux-ci ont constaté que tous les dossiers sont parvenus conformes dans les délais à l'adresse de l'organisateur.

14. Expertise des projets rendus

L'expertise des projets du concours s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du vendredi 15 février au mercredi 28 février 2018 par:

M. Andrea GIOVANNINI, expert en conservation de biens culturels écrits

M. Alexandre WISARD, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, Genève

M. Alain MATHEZ, adjoint de direction, office des autorisations de construire, Genève

M. Nourdine HASNAOUI, économiste de la construction, office des bâtiments, Genève

M. Stéphane ORTOLAN, ingénieur CVC, chef de projets concept énergétique, office des bâtiments, Genève

M. Alain OULEVEY, ingénieur civil, Ecublens

15. Liste des projets rendus

11 projets ont été remis à l'organisateur dans les délais.

n° projet	**devise**
01.	16111633
02.	RIPISYLVE
03.	TITYRE
04.	CAMPANILE
05.	REPLACE-DISPLACE
06.	GALERIE - JARDIN
07.	AUDACES FORTUNA IUVAT
08.	MNEMOSYNE
09.	PORTIQUE
10.	JE ME SOUVIENS
11.	FEVRIER

16. Jugement

Le jury a siégé les 1 et 2 mars 2018.

Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets.

En préambule, Jordi GARCES, président du jury, excuse l'absence de M. Manuel AIRES MATEUS, architecte et membre professionnel, ainsi que celle de M. Jean-Frédéric LUSCHER, architecte, directeur du service des monuments et des sites, Genève pour la journée du 1er mars 2018.

Messieurs André KLOPMANN et Xavier CHERON, membres suppléants siègent comme membres du jury à part entière le 1er mars.

La matinée du 2 mars M. Francesco DELLA CASA, architecte cantonal est excusé, M. Xavier CHERON, membre suppléant siège comme membre du jury.

Avant de commencer le jugement des projets, le jury se divise en deux groupes pour analyser l'ensemble des planches exposées de manière approfondie.

Le jury se réunit ensuite ensemble devant chacune des propositions pour débattre des projets présentés. Puis les grandes lignes de chaque projet sont mises en évidence par un des membres du jury.

A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont soigneusement examinés de manière collégiale, selon les critères d'appréciations du programme et selon le fonctionnement général des propositions par rapport aux contraintes du programme et du site.

17. Premier tour d'élimination

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins aux critères d'appréciation. En particulier les projets qui posent un problème majeur de répartition du programme, d'implantation ou d'intervention sur le patrimoine.

Il s'agit des quatre projets suivants :

04. CAMPANILE
06. GALERIE-JARDIN
07. AUDACES FORTUNA IUVAT
09. PORTIQUE

18. Deuxième tour d'élimination

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour.

Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des projets restants, le jury décide d'écarter les projets suivants

01. 16111633

08. MNEMOSYNE

19. Expertise

Le jury auditionne les experts suivants:

M. Alain OULEVEY, ingénieur civil et géotechnicien, De Cérenville Géotechnique, Ecublens.

M. Pierre FLÜCKIGER, archiviste d'Etat, Genève.

M. Patrick MOLLARD, architecte, chef de projets, office des bâtiments, Genève

Ces derniers commentent les 5 projets retenus sous l'angle des aspects structurels, de la géotechnique, de l'exploitation et des coûts.

L'ensemble des autres expertises est transmis au jury.

20. Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est repêché.

21. Classement définitif

Le jury, après avoir rédigé le texte de commentaire pour chacun des cinq projets restants, en fait une lecture commune.

Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix, le jury réexamine une dernière fois les projets retenus.

A l'issue de cette lecture et en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertises, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.

Le jury procède au classement final.

22. Choix du lauréat

Le jury considère à l'unanimité que le projet n°03 TITYRE est le plus favorable, et décide de le classer au 1er rang.

23. Résultats du jugement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme de FR 250'000.- HT. Il décide d'attribuer les prix suivants, conformément au point 1.6 du programme du concours.

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de FR 9'000.- HT à tous les candidats qui ont rendu une proposition en reconnaissance du travail accompli.

Le solde de FR 151'000.- du montant à disposition est attribué aux prix suivants:

1er rang - 1er prix	n° 03 TITYRE	FR 60'000.00.- HT
2e rang - 2e prix	n° 10 JE ME SOUVIENS	FR 46'000.00.- HT
3e rang - 3e prix	n° 11 FEVRIER	FR 20'000.00.- HT
4e rang - 4e prix	n° 05 REPLACE/DISPLACE	FR 15'000.00.- HT
5e rang - 5e prix	n° 02 RIPISYLVE	FR 10'000.00.- HT



Jury des 1, 2 mars 2018

24. Recommandations du jury

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Après deux journées d'étude, d'analyse des propositions, le jury est convaincu que le projet n°03 TITYRE, désigné à l'unanimité pour le 1er rang, 1er prix, possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation à ce projet.

En vue de la réalisation du projet lauréat TITYRE le jury formule les recommandations suivantes:

- Le jury souhaite un travail sur l'entrée de l'Hôtel des Archives, elle doit être expressive sur la rue de l'Ecole-de-Médecine et être généreuse dans son accueil du public.

- La salle de lecture doit bénéficier d'une communication directe avec les dépôts, une circulation verticale doit être ajoutée.

- Le jury encourage la poursuite de la réflexion pour développer le projet intérieur avec les utilisateurs, en valorisant une organisation typologique respectant la structure du bâtiment dans sa profondeur.

- L'espace public de la cour doit faire l'objet d'un approfondissement quant à ses usages et à son potentiel d'appropriations, en concertation avec les riverains, les habitants du quartier et les services qui auront la charge de son entretien. Dans ce cadre, la partie dévolue au jardin clos de la crèche devra être développée.

25. Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants.

26. Projet lauréat

TITYRE

1er rang, 1er prix: projet n°03

Architectes: PONT 12 ARCHITECTES SA / Chavannes-Renens

Ingénieurs : EDMS / Lancy (GE)

Architectes paysagistes : L'atelier du Paysage / Lausanne



Jury des 1, 2 mars 2018 à l'Arsenal

27. Projets primés

JE ME SOUVIENS

2e rang, 2e prix: projet n° 10
Architectes: meier + associés architectes sa / Genève
Ingénieurs : muttoni & fernández ingénieurs / Ecublens
Architectes paysagistes : profil paysage / Yverdon

FÉVRIER

3e rang, 3e prix: projet n° 11
Architectes: CRUZ Y ORTIZ ARQUITECTOS SLP / Séville
Ingénieurs : Fürst Laffranchi / Aarwangen
Architectes paysagistes : West 8 / Amsterdam

REPLACE/DISPLACE

4e rang, 4e prix: projet n° 05
Architectes: NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP / Madrid
Associés à FESSELET KRAMPULZ / Vevey
Ingénieurs : WMM Ingenieure AG / Münchenstein
Architectes paysagistes : LÜTZOW 7 / Berlin

RIPISYLVE

5e rang, 5e prix: projet n° 02

Architectes: STANTON WILLIAMS / Londres
Associés à STÄHELIN ARCHITECTES / Delémont
Ingénieurs : ZPF Ingenieure / Bâle et Zürich
Architectes paysagistes : VOGT Landscape / Zürich et Londres

28. Projets non-primés

Projet n°01 : 16111633

Architectes: BAUKUNST / Bruxelles et Lausanne
Ingénieurs : Bollinger+Grohmann / Francfort et Paris
Architectes paysagistes : Maurus Schifferli / Berne

Projet n° 04 : CAMPANILE

Architectes: XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS SPRL / Bruxelles
Ingénieurs : Y-Ingénierie / Paris
Architectes paysagistes : Michel Desvigne paysagiste / Paris

Projet n°06 : GALERIE-JARDIN

Architectes: SA DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE / Genève
Ingénieurs : Basler & Hofman AG / Lausanne
Architectes paysagistes : Louis Benech / Paris

Projet n°07 : AUDACES FORTUNA IUVAT

Architectes: RUDY RICCIOTTI ARCHITECTE
Associés à FREI & STEFANI SA / Genève
Ingénieurs : Sbing SA / Carouge
Architectes paysagistes : G. Henchoz SA / Genève

Projet n°08 : MNÉMOSYNE

Architectes: GONÇALO BYRNE / Lisbonne
Associés à PIERRE-ALAIN DUPRAZ / Genève
Ingénieurs : INGEGNERI PEDRAZZINI /Lugano
Architectes paysagistes : Pascal Heyraud / Neuchâtel

Projet n°09 : PORTIQUE

Architectes: ESTAR arquitectos SLP / St-Jacques
Ingénieurs : ESM / Genève
Architectes paysagistes : Estar / St-Jacques

Approbation du jury

Président	
Jordi Garcés	
Vice-président	
Francesco Della Casa	excusé
Membres	
Simon Chessex	
Marie Gétaz	
Marie-Hélène Giraud	
Manuel Aires Mateus	
Joao Nunes	
Alain Oulevey	
Pascal Vincent	
François Dieu	
Jean-Frederic Luscher	
Patrick Mollard	
Mme Joëlle Kuntz	
François Longchamp	
Roger Mayou	
Pierre Flückiger	
Membres suppléants	
Massimo Bianco	
Claudius Fruehauf	
André Klopmann	
Xavier Chéron	

Projets primés

TITYRE

1ER RANG, 1ER PRIX: PROJET N°03

ARCHITECTES: PONT 12 ARCHITECTES SA

15, Rue Centrale / CH – 1022 Chavannes-près-Renens

Collaborateurs :
François Jolliet
Christiane Von Roten
Noémie Wesolowski
Chloé Eckert
Henri Favre

INGÉNIEURS : EDMS

10, chemin des Poteaux / 1213 Petit-Lancy

ARCHITECTES PAYSAGISTES : L'ATELIER DU PAYSAGE SÀRL

19A , Boulevard de Grancy / 1006 Lausanne

CONSULTANTS

Le Conservation Science Consulting, Bénédicte Rousset
Weinmann Energies, Enrique ZURITA.

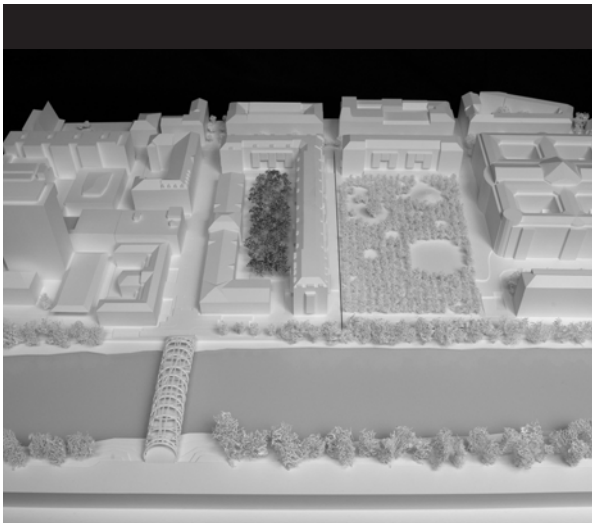
Le projet propose un parti très clair : sur l'arrière du bâtiment patrimonial soigneusement restauré est constitué un véritable cloître urbain. Ce nouveau lieu, voulu introverti et confidentiel, fait écho à la panoplie d'espaces publics alentours bien caractérisés (Plaine de Plainpalais, Parc Baud-Bovy, esplanade du MEG, etc.). Ici, l'espace se veut clairement semi-public, protégé des nuisances, à l'écart du passage. C'est un lieu calme et contemplatif dans lequel se déploie un grand jardin de forme rectangulaire, fortement boisé et surélevé du sol de la ville d'environ 80 cm. Ce poumon de verdure, par son rapport au sol, cherche d'un côté, à signaler l'existence d'un élément enfoui en-dessous de lui et de l'autre, à définir un espace public de qualité à l'échelle d'une petite rue piétonne dessinée entre le jardin et le bâtiment de l'Arsenal.

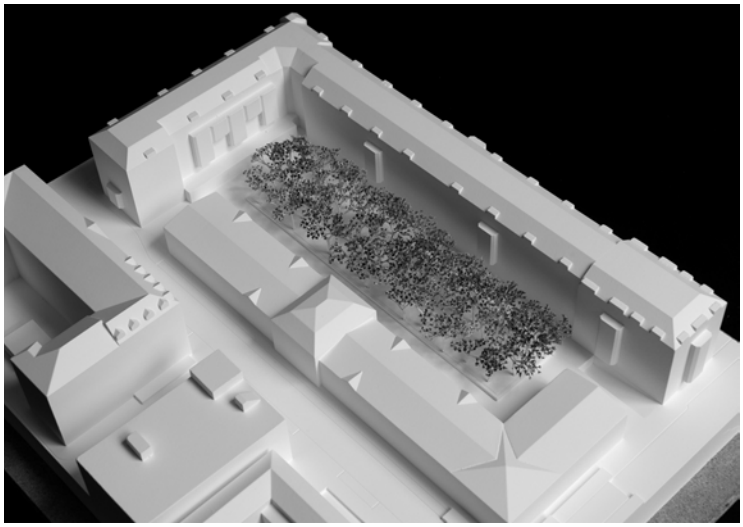
Le jardin planté au cœur de la cour constitue une masse végétale puissante qui structure et gère les pleins et les vides du quartier. Le jardin résout de manière simple et subtile la relation entre le bâtiment de l'Arsenal et les grands immeubles voisins. Ne tentant pas de créer une barrière masquant son vis-à-vis, il se propose au contraire en trait d'union réunissant et réconciliant ces deux entités.

En été, lors des fortes chaleurs, il offre un poumon de fraîcheur aux utilisateurs des archives, aux passants et aux habitations donnant sur la cour.

L'approche de cette rénovation traduit à la fois un grand intérêt et un grand respect pour le bâtiment historique sans pour autant tomber dans une quelconque nostalgie paralysante. L'esprit du projet initial est conservé, les interventions précédentes, jugées à raison trop violentes, sont gommées, la substance historique est récupérée. Le projet de rénovation est tout en retenue, subtil et maîtrisé. Il permet au bâtiment de l'Arsenal d'offrir ses espaces et son ambiance si spécifiques aux Archives d'Etat de Genève.

La répartition du programme suit la logique des lieux ; les grands dépôts des archives, inaccessibles au public, sont enterrés sous le jardin de la cour, l'espace livraison et les





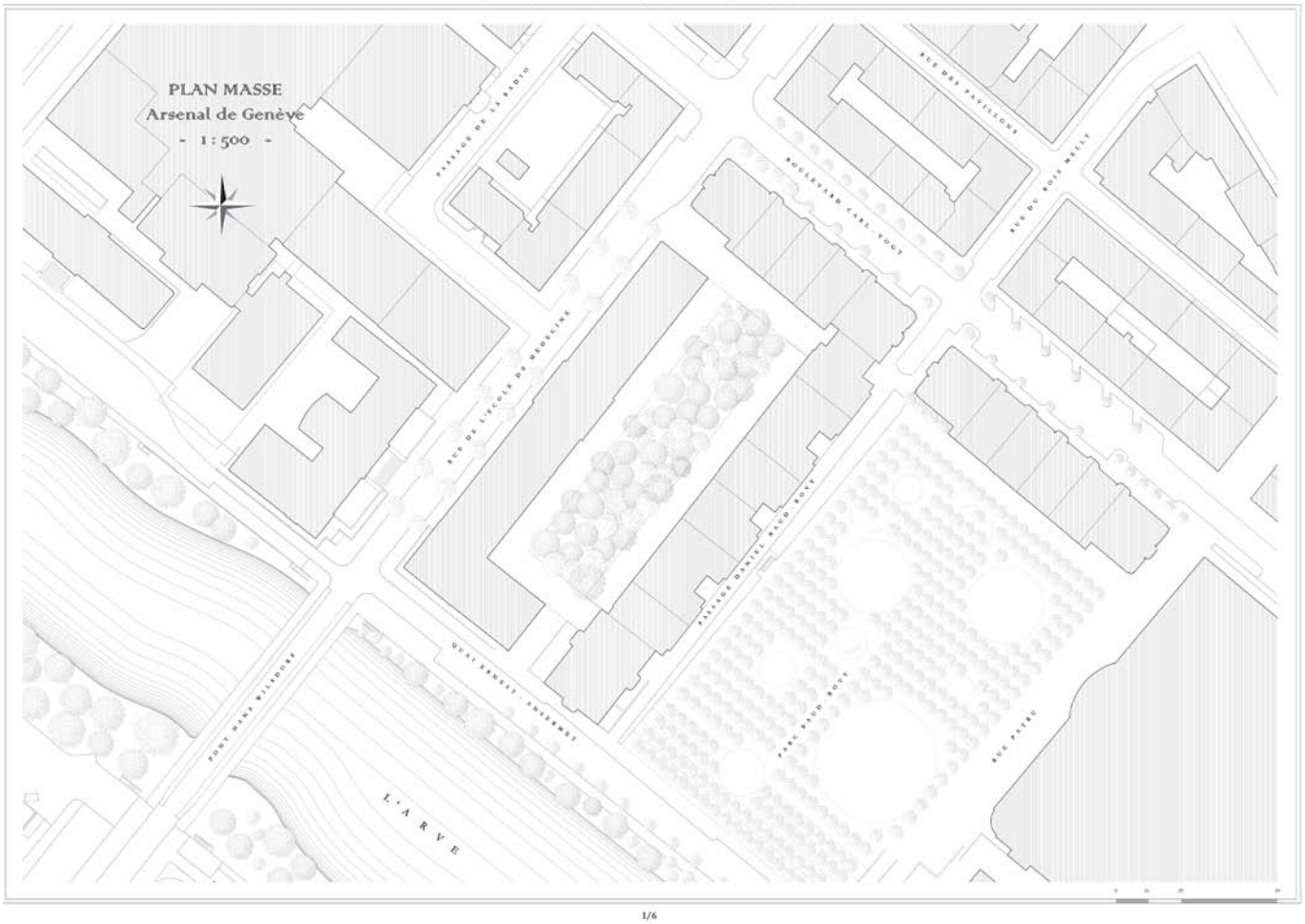
ateliers occupent le rez-de-chaussée de l'aile «Arve» tandis que tout le secteur ouvert au public s'installe dans la partie nord et s'ouvre généreusement sur la cour et son jardin. Les espaces dédiés aux fonctions administratives s'insèrent au 1er étage. Si la répartition du programme paraît simple et naturelle en regard des espaces qu'offre le volume existant, il faut noter cependant que le parcours depuis les dépôts nouvellement créés jusqu'à la salle de lecture traverse le secteur public. En effet, l'organisation des liaisons entre le bâtiment existant et les dépôts nouvellement créés sous la cour autour d'un unique axe vertical induit un croisement des flux qui n'est pas acceptable et doit donc être retravaillé. Les voies d'évacuation des dépôts sont, à ce jour, insuffisantes, elles doivent faire l'objet d'une amélioration.

Les options structurelles retenues pour le projet sont, de manière générale, cohérentes avec le contexte identifié et les contraintes liées à l'insertion du dépôt d'archives dans le sous-sol de la cour. Les concepts d'étanchéité et de drainage, ainsi que de reprise des poussées seront à optimiser au cours du projet pour en assurer la maîtrise et la pérennité.

Le jury relève la grande qualité du projet, en particulier la force que dégage le traitement de la cour, l'implantation d'un jardin clairement délimité qui permet de lier de manière douce et quasi intemporelle les bâtiments si différents entourant la cour. Le jardin génère et auto-génère un sous-bois qui crée la liaison entre les façades des immeubles ordinaires de logements et la façade patrimoniale de l'Arsenal.

Le traitement doux des façades démontre le soin et la grande attention apportés par les concepteurs au patrimoine existant.

TITYRE - HOTEL DES ARCHIVES



1/6

Qualifier la cour

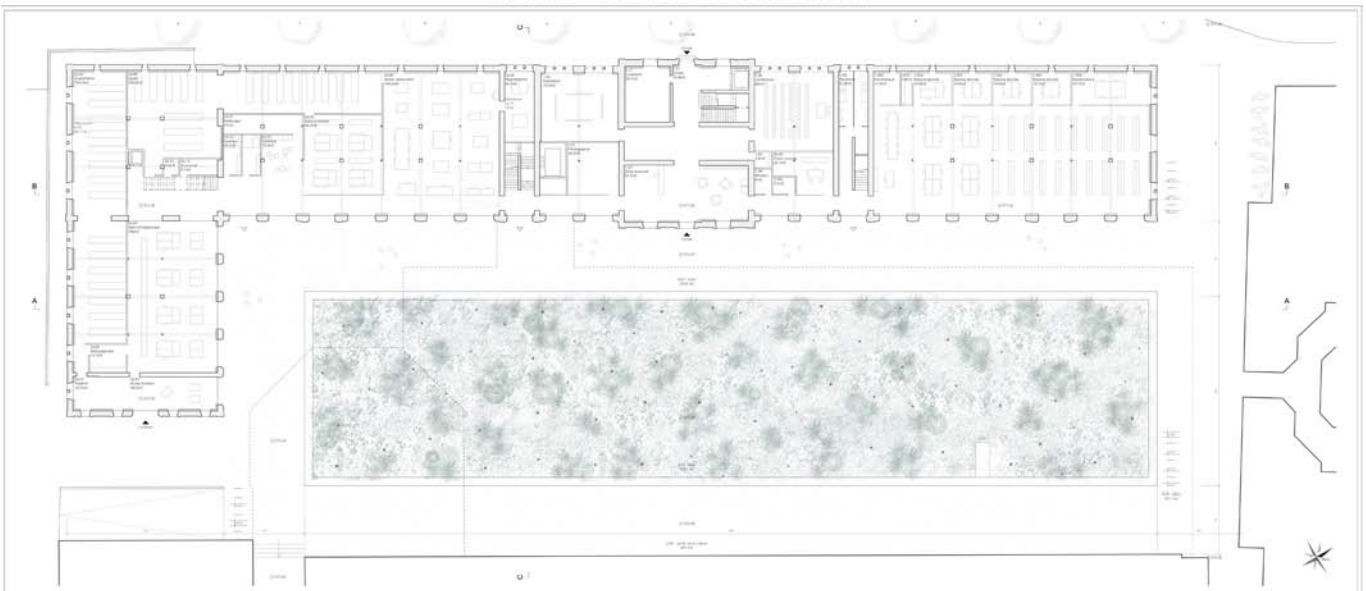
Riche en institutions publiques (MEG, MAMCO, UNI Mail, RTS…), quadrillé par des rues caractéristiques, ouvert sur Plainpalais et sur l'Arve, le quartier compte aussi des parvis, cours et espaces publics à l'intérieur des îlots, généralement liés à un bâtiment public. Esplanade ouverte sur l'Arve, le parc Baud Bovy mêle habitants du quartier, étudiants et enfants. Etroitement liée à la rue, la cour du MEG postule la mixité urbaine en s'hybridant avec une école. Traversante, la cour du MAMCO est sillonnée par les piétons. Vaste espace public rayonnant à grande échelle, la plaine de Plainpalais se présente comme une grande scène ouverte aux évènements les plus divers. Dans cette panoplie de lieux publics bien caractérisés, l'espace clos de l'Arsenal, protégé des nuisances et des mouvements, trouve un rôle plus introverti et confidentiel. A l'image d'un cloître au cœur de la Cité, c'est un lieu calme, propice à la contemplation où la nature se déploie, évoquant le repos dans un riche parterre végétal sous le feuillage des arbres.

Témoigner

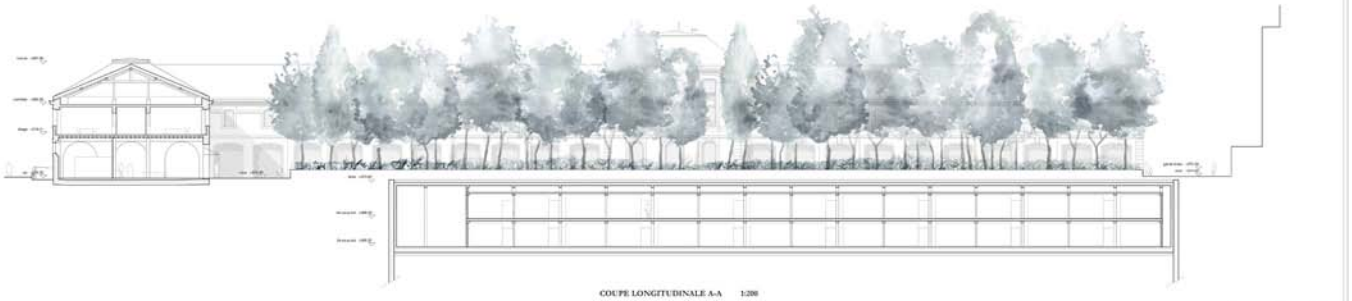
Le jardin planté au cœur de la cour, dans une réinterprétation contemporaine de l'Hortus conclusus, génère un plein végétal à l'échelle du construit. Sur le coffre des archives, dans un dialogue entre nature et artifice, la richesse des milieux du dessus et du dessous s'illustre par un écrin vivant à contempler. Mémoire d'un paysage oublié dans la ville, ce bosquet, sous-bois et régulateur climatique, offre une richesse de milieux par sa diversité végétale, floristique et faunistique. La strate arborée, les communautés végétales des plantes couvre-sol, des bulbes et des vivaces activent la succession d'images à travers des plans chromatiques, saisonniers et séquentiels.



TITYRE - HOTEL DES ARCHIVES



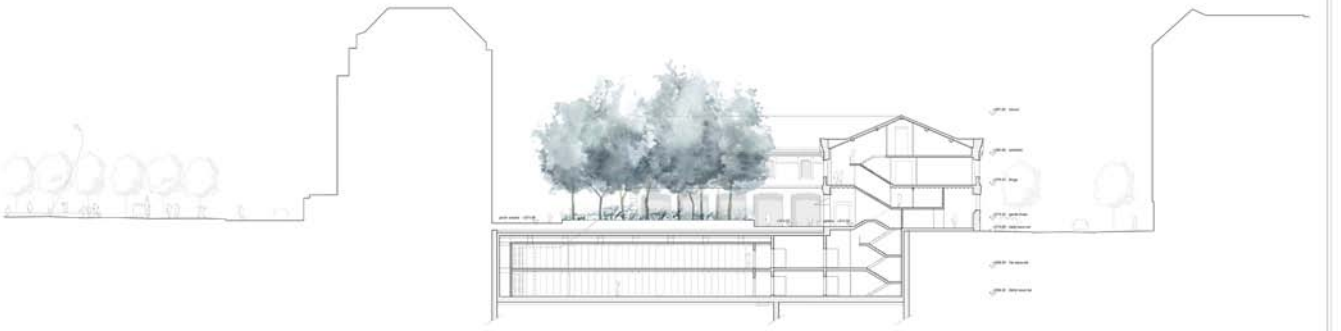
PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:200



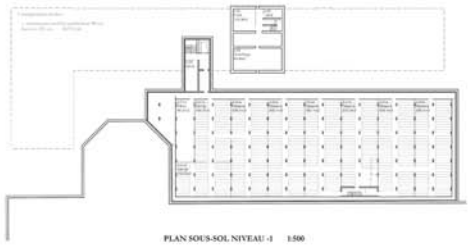
COUPE LONGITUDINALE A-A 1:200

3/6

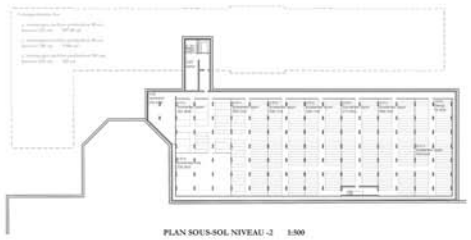
TITYRE - HOTEL DES ARCHIVES



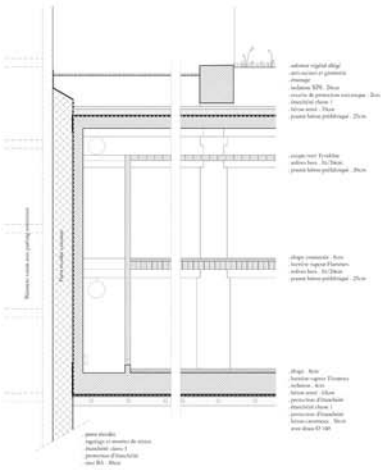
COUPE TRANVERSALE C-C 1:200



PLAN SOUS-SOL NIVEAU -1 1:500



PLAN SOUS-SOL NIVEAU -2 1:500



COUPE TECHNIQUE 1:50

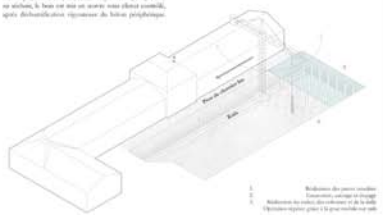
Un écrin pour les Archives

Les archives sont protégées par deux enveloppes gigognes. Dans le sous-sol, la coque existante en béton délivre une grande salle hypostyle en béton de 44 x 32 x 7 mètres. Robuste, étanche, ce gros-œuvre révèle ses premières vertus, dynamiques et aux différences : séparé du dépôt par un chemin de ronde, très stable thermiquement (inertie du terrain, isolation de la dalle de toiture, etc.), il trouve une température d'équilibre faiblement variable sur l'année, presque sans chauffer l'intérieur du dépôt (<53 Wh/m2an).

Le dépôt s'ancre à la manière d'un écrin de bois protégeant les archives de l'humidité, notamment l'eau descendue par ruissage de la structure béton. Le plancher intermédiaire, le plafond et les parois périphériques sont construits en rondins bi-/2dcm., soit au total 1'100 m3 et 550 tonnes. Matériau très hygroscopique, le bois présente une large « plage d'utilisation sans » avec teneurs en eau comprises entre 6% (très sec) et 18% de poids (sec à l'air). Une simple augmentation de 3% de notre teneur en eau équage déjà 5'500 litres dans l'air. S'agissant de répondre au ruissage profond et lent des bétons, toute la profondeur du bois est considérée. Le bétons de la coque extérieure sèche dans le chemin de ronde ; seuls les pièces et sommiers périphériques (2% m3 de bétons y c. notre mesure) influent sur le climat du dépôt, soit une 700 litres désorbés la première année à raison de 2.5 dL/m3. On voit que cette décorption n'est pas en mesure de déséquilibrer le dépôt parce que l'inertie hygrométrique du bois reste bien supérieure, en surplus protégée des influences extérieures (stabilité thermique, étanchéité, vis, tarifs réglementaires, etc.). Privé en sécheur, le bois est mis en œuvre sous étroit contrôle, après déchumidification vigoureuse du béton périphérique.

Tiré de multidisciplinaire, la matérialisation et l'exploitation suivent un processus intensif sous l'égide des spécialistes (conservateur du papier) la préparation bois aborde en travail. Sa capacité hygroscopique permet aussi de dimensionner les installations de ventilation des compartiments sur la base du filtrage d'air (chaleur arid et 50m CON pour surpoins du vapir). Quatre mouvements quotidiens suffisent (trois seulement en un renouvellement), soit une machine de 1'200 m3/h, attribuée à chaque étage, avec batterie de froid et de chaud. En hiver un air à 18 degrés de déshydrogène de surpression, le climat intérieur est glacé en dessous. Dans un dépôt, une installation séparée rentre et déshumidifie plus activement (5500 m3/h) les volets périphériques puis, pour sécher le béton de revêtement et de couverture. Cette gestion sotte par la périphérie, avec température d'entrail, contribue aussi indirectement au pilotage interne du climat intérieur des compartiments.

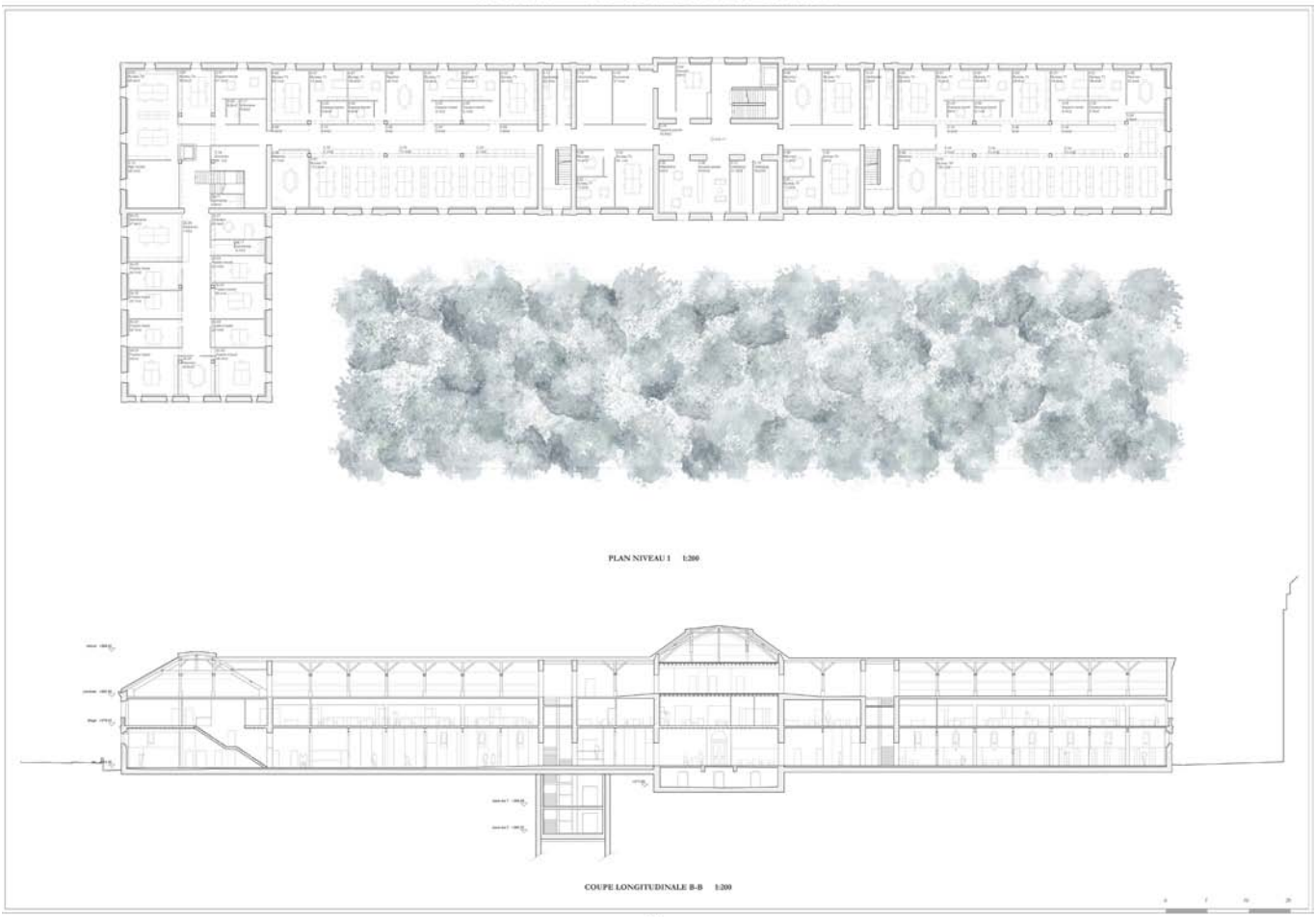
La ventilation est intégrée dans les calculs statiques par soupiaseur d'env. 16cm (320mm x 540mm/mm) accordée à chaque surface de bois exposée au feu pour anticiper la perte de matière le cas échéant. Chaque compartiment de 300m2 mycol une détection incendie déclenchant une extinction automatique 30% azote + 70% argon, qui non toxiques réduisent l'oxygène à 10% dans le local : l'incendie n'étant sans danger pour les personnes. Dès lores arrivent le compartiment tardis que deux clapets évacuent la suppression dans le chemin de ronde, avec extraction par la ventilation périphérique.



PHASAGE

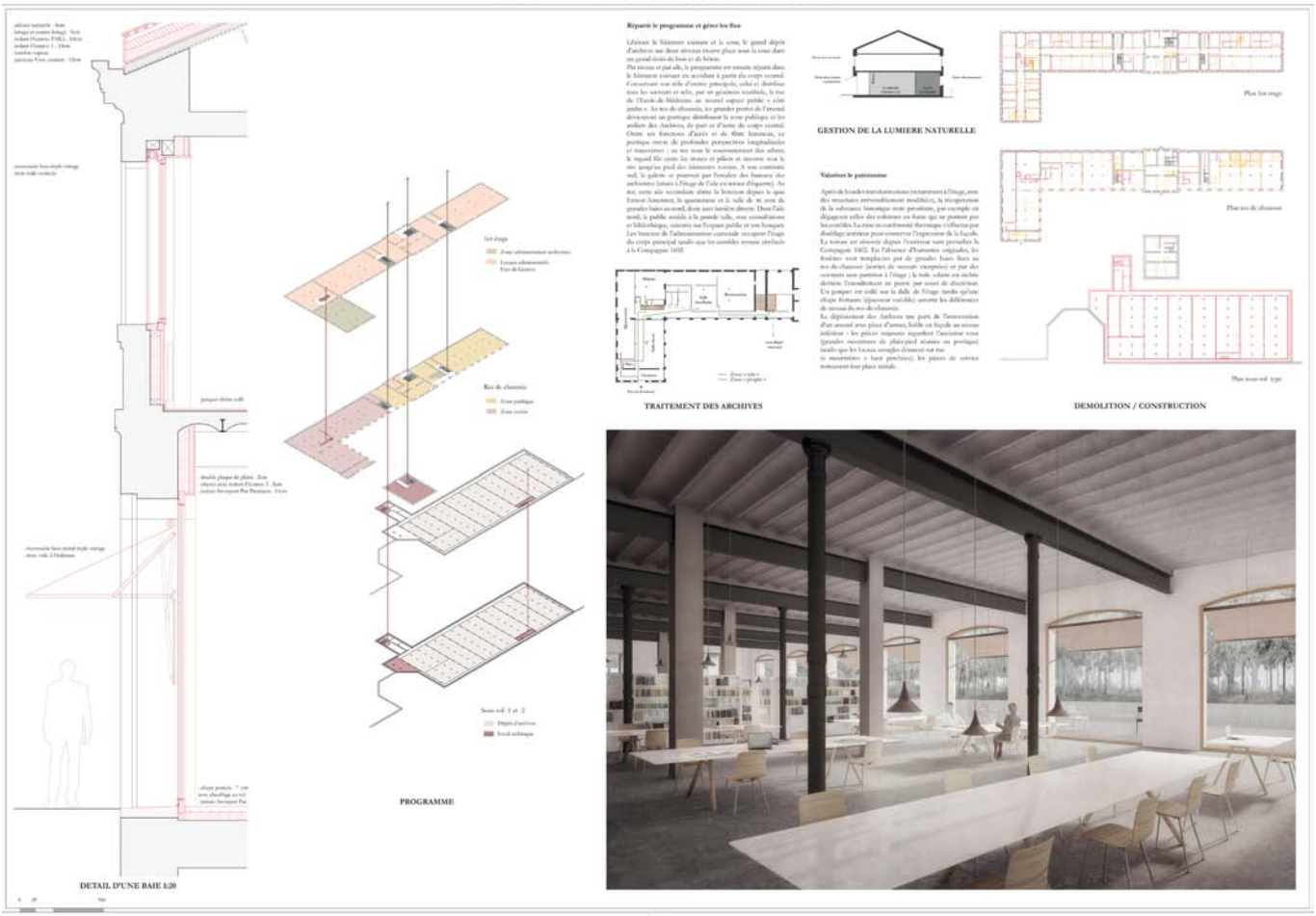
5/6

TITYRE - HOTEL DES ARCHIVES



4/6

TITYRE - HOTEL DES ARCHIVES



6/6

JE ME SOUVIENS

2E RANG, 2E PRIX: PROJET N° 10

ARCHITECTES: MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA

38bis, rue du Môle / CH – 1201 Genève

Collaborateurs :
Martin Jaques
Philippe Meier
Ana-Ines Pepermans
Ariane Poncet
Boris Lalev
Elsa Legoupil
Adeline Streel

INGÉNIEURS : MUTTONI & FERNÁNDEZ INGÉNIEURS

17, Route du Bois / 1024 Ecublens

ARCHITECTES PAYSAGISTES : PROFIL PAYSAGE / YVERDON

8A, Rue des Pêcheurs / 1400 Yverdon-les-Bains

Le projet proposé repose sur deux idées fortes, l'une cherchant à insérer le nouvel Hôtel des Archives dans le quartier des Bains, l'autre tentant de tirer parti de l'ensemble de la volumétrie du bâtiment pour organiser la répartition intérieure des fonctions.

L'entrée principale est naturellement située dans le corps central de l'ancien arsenal et articule les programmes publics et professionnels, dont les distributions sont clairement distinctes.

A l'étage, les locaux se répartissent selon une logique identique sur l'ensemble du bâtiment: bureaux individuels côté rue et espaces de travail paysagés côté cour, séparés par des locaux de réunion s'immisçant respectueusement entre les éléments porteurs.

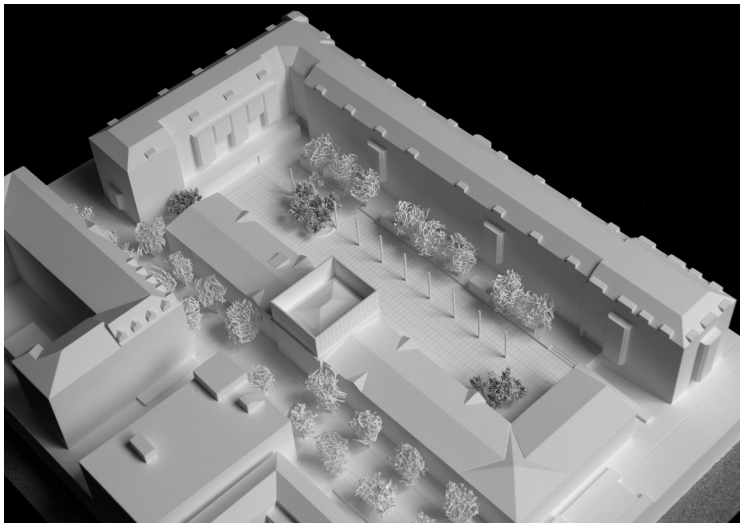
Au rez-de-chaussée, les locaux des archivistes sont logés côté rue, tandis que ceux accessibles au public s'organisent le long de la façade sur cour. L'ensemble est articulé d'une manière habile grâce à une coupe sophistiquée, qui permet opportunément de hisser les places de travail des professionnels à hauteur des fenêtres côté rue, et aux locaux publics de profiter de la grande hauteur du rez-de-chaussée. Les flux sont séparés tout en maintenant un contact visuel entre les professionnels et le public. Ce dispositif joue avec la volumétrie d'origine du bâtiment et l'adapte aux nouveaux besoins grâce à des interventions simples où le mobilier fait office de séparation.

La salle d'exposition et la salle de conférence peuvent fonctionner d'une manière autonome dans l'aile nord, tandis que la bibliothèque et la salle de lecture sont situées dans la partie sud.

Le corps central accueille la cafétéria qui complète l'offre publique et ouvre des possibilités d'extension des activités dans l'espace public. Un seuil généreux cadre la terrasse de l'espace de restauration et franchit la distance ménagée au sol entre la façade et ce qui forme le tapis minéral de la place qui s'assume comme résolument urbaine.

La composition de la place rend hommage au passé du site sans tomber dans le piège de l'évocation naïve. Le vocabulaire formel du sol souligne son appartenance à l'Hôtel des Archives. Des bosquets d'arbres ponctuent l'espace et polarisent les usages autour de fonctions simples : s'asseoir, bavarder, jouer. Le gabarit des plantations dialogue avec le





bâtiment plutôt qu'il ne le concurrence et introduit une échelle humaine dans un environnement construit somme toute imposant. L'espace dédié à la crèche emprunte les mêmes éléments de vocabulaire et s'intègre naturellement à l'environnement de la place.

L'insertion de la place dans le continuum d'espaces publics du quartier est assurée par la disposition, dans le passage reliant la rue de l'Ecole-de-Médecine, d'un bosquet et des places de stationnement vélos. Cet agencement simple est une façon habile de faire découvrir l'espace plus intime de la cour et, partant, la façade noble et largement ouverte des archives dissimulée au regard du passant pressé.

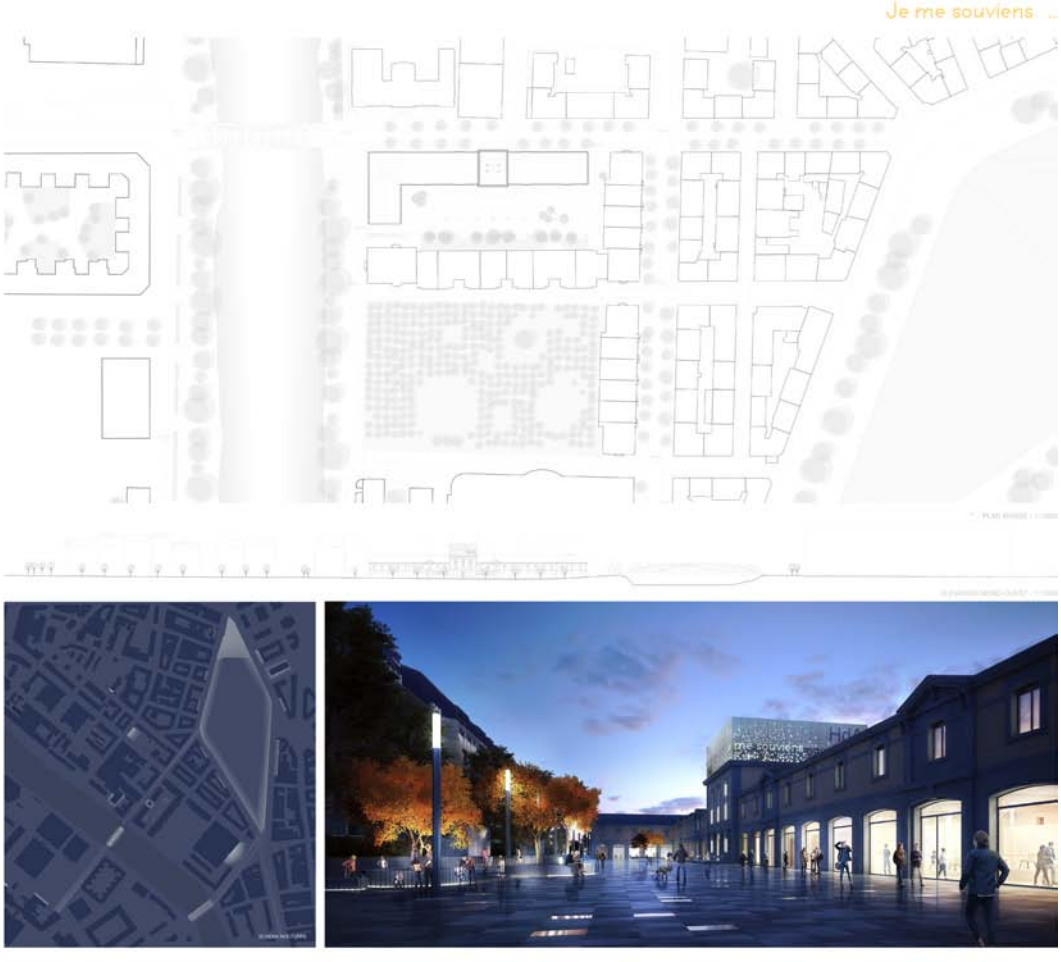
Le jury apprécie la hardiesse de la proposition d'organisation intérieure du bâtiment, notamment au rez-de-chaussée. Toutefois, il note que son application uniforme devient une contrainte en termes de fonctionnement : l'étirement du programme sur des linéaires importants n'est pas optimal pour le personnel; l'éloignement des différents locaux publics ainsi que l'accessibilité potentielle des zones réservées aux professionnels peuvent engendrer des efforts plus importants pour l'exploitation et la surveillance des locaux. Il juge également cette organisation paradoxale par rapport à la substance patrimoniale du bâtiment, au sens où elle entame la perception de la volumétrie d'origine. Elle déplore également que les espaces créés sous le niveau intermédiaire ne soient pas valorisés. Enfin, les locaux de travail prévus en sous-sol ne sont pas compatibles avec le cadre réglementaire.

La proposition de surmonter le corps central d'un élément de signalétique fort, en référence aux interventions lumineuses artistiques ou publicitaires du quartier, est largement débattue. Si la nécessité d'identifier et mettre en valeur la nouvelle fonction du bâtiment est reconnue, ce geste architectural est finalement jugé inadéquat au sens où il dénaturerait la volumétrie du bâtiment classé.

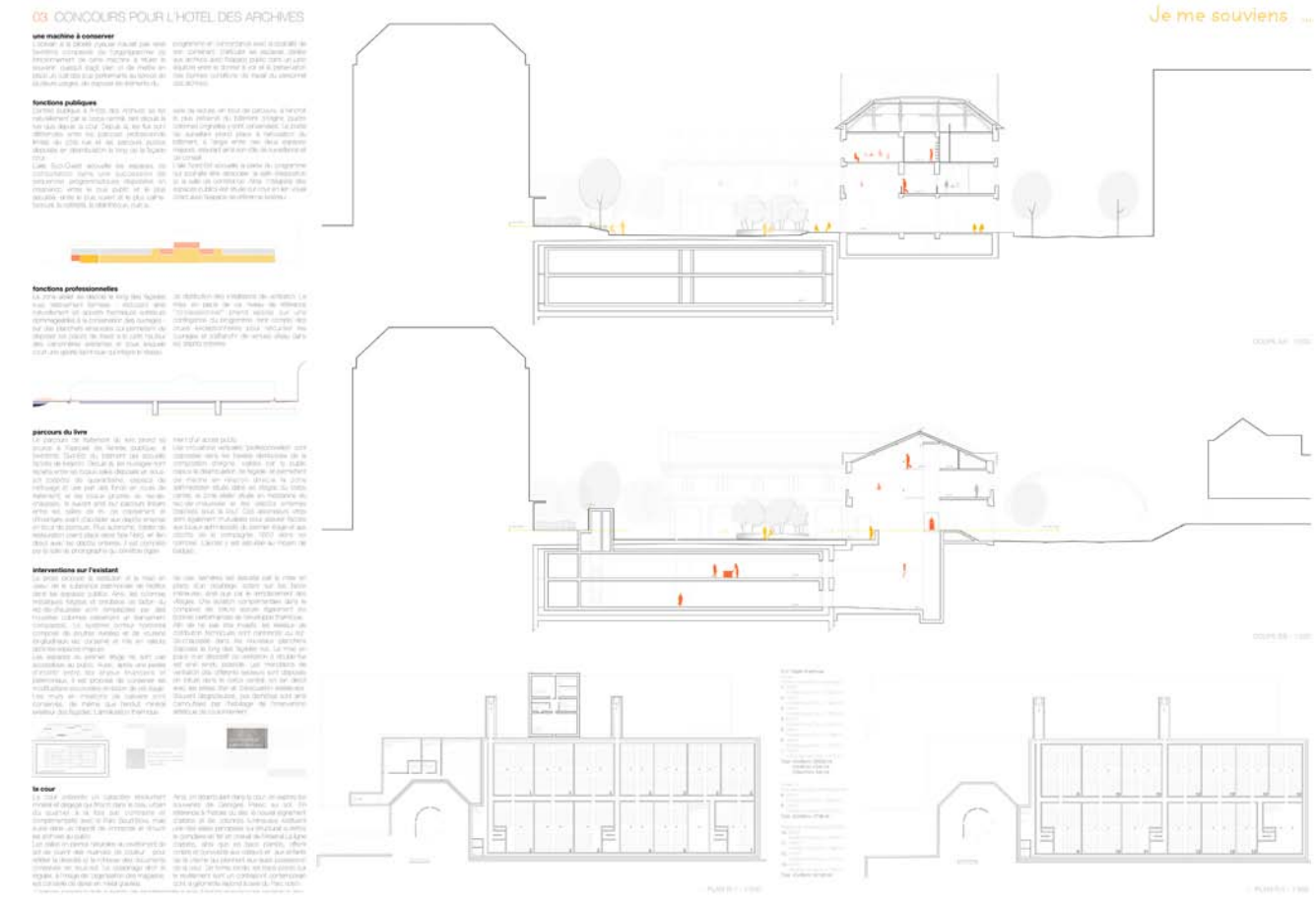
Quant à l'espace public, le jury apprécie une proposition capable d'offrir un potentiel d'usages variés à l'aide de dispositifs raffinés et peu ostentatoires. Il s'interroge toutefois sur la dimension des vides et leur confort d'usage, donc sur sa réelle qualité de séjour dans un contexte où on ne peut compter sur des activités aux rez-de-chaussée pour animer l'espace.

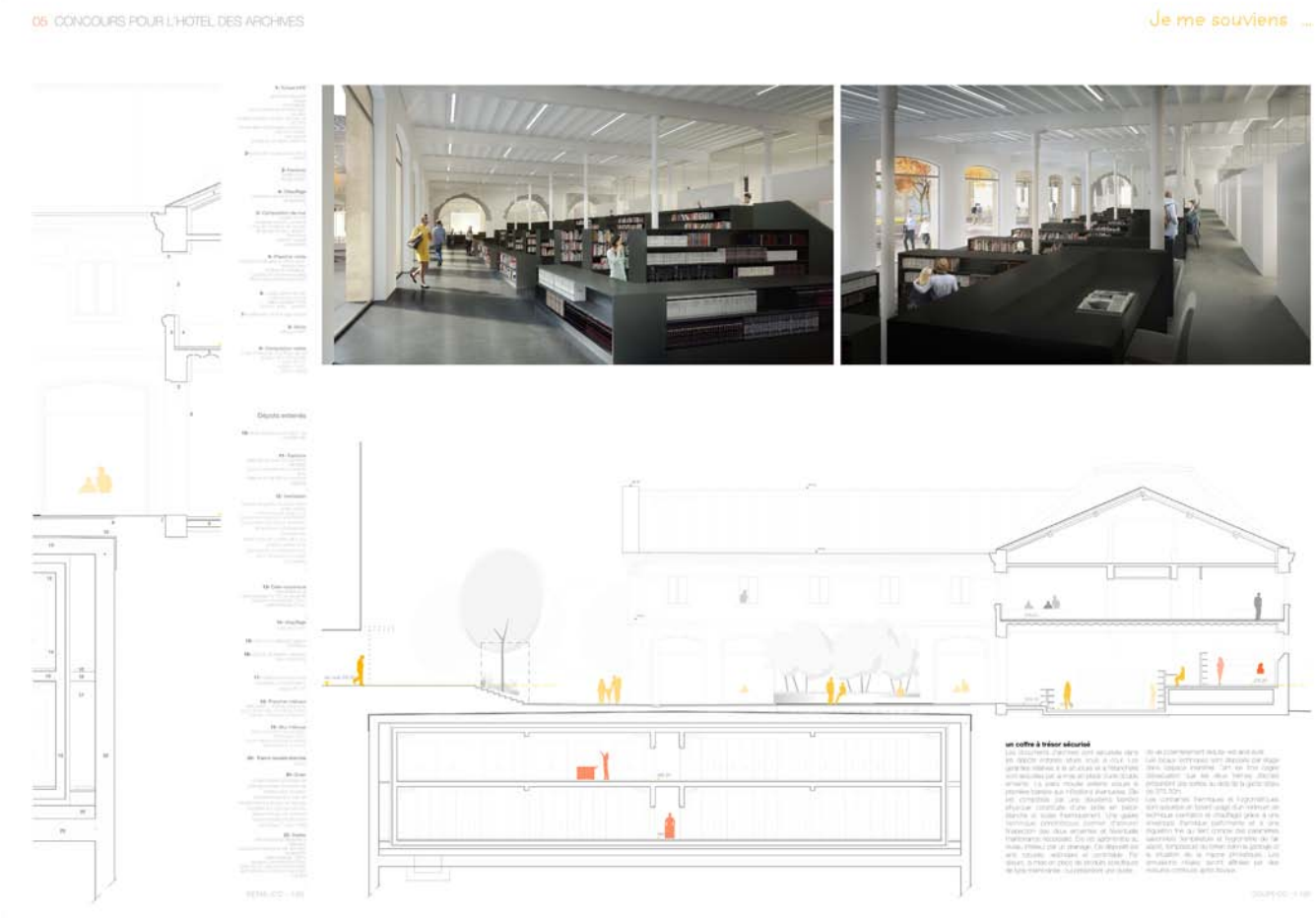
Le jury relève la qualité et la cohérence des options structurelles retenues pour le projet qui répondent avec pertinence aux contraintes liées à l'insertion du dépôt d'archives dans le sous-sol de la cour.


01 CONCOURS POUR L'HOTEL DES ARCHIVES
je me souviens...
un site approprié
l'histoire d'un bâtiment
une couronne de lumière


Je me souviens ...

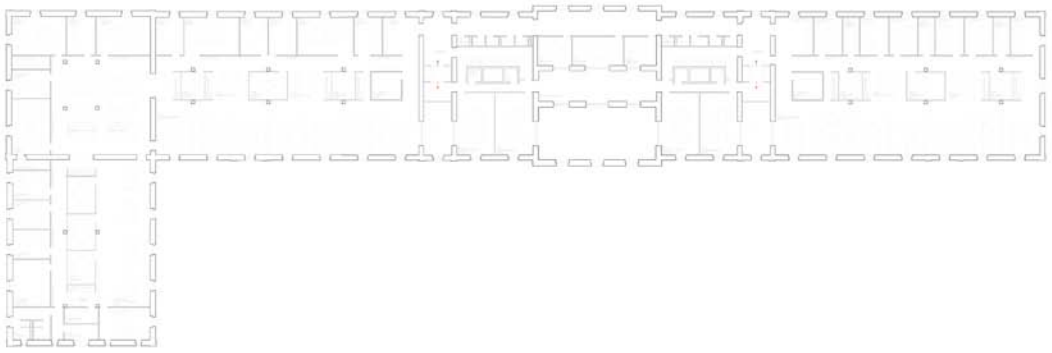

02 CONCOURS POUR L'HÔTEL DES ARCHIVES
Je me souviens ...


03 CONCOURS POUR L'HOTEL DES ARCHIVES
Je me souviens ...
une machine à conserver
fonctions publiques
fonctions professionnelles
parcours du livre
interventions sur l'existant
le cour

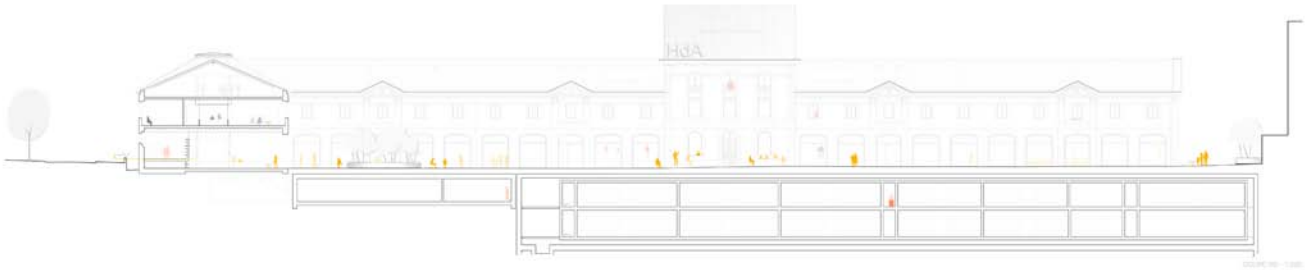

05 CONCOURS POUR L'HOTEL DES ARCHIVES
Je me souviens ...
un coffre à trésor sécurisé

04 CONCOURS POUR L'HOTEL DES ARCHIVES

Je me souviens ...

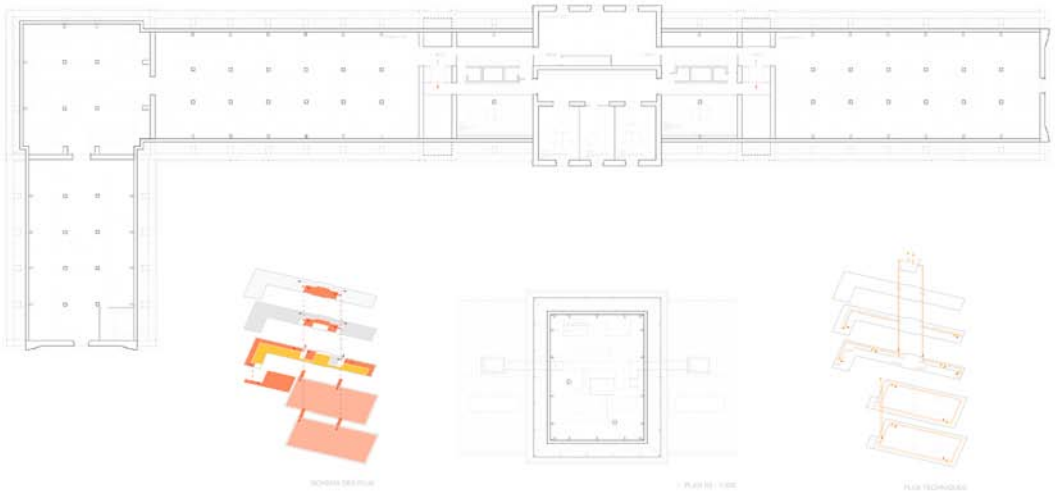


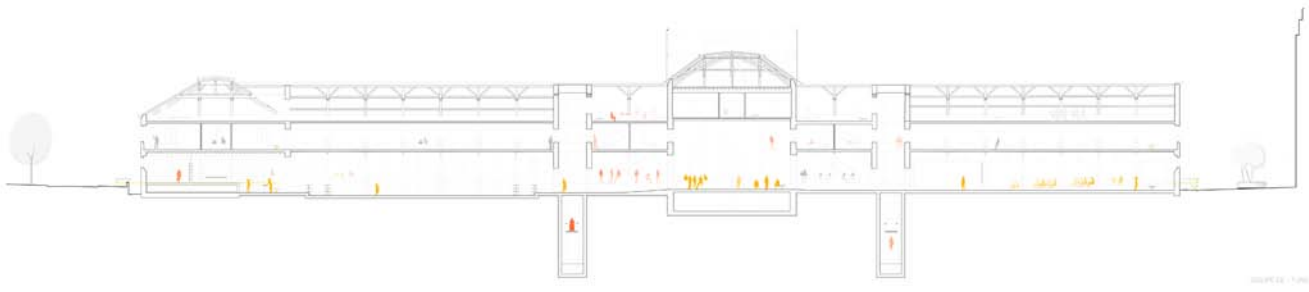




06 CONCOURS POUR L'HOTEL DES ARCHIVES

Je me souviens ...





FÉVRIER

3E RANG, 3E PRIX: PROJET N° 11

ARCHITECTES: CRUZ Y ORTIZ ARQUITECTOS SLP

Adresse : 36, Santas Patronas / E – 41001 Seville

Collaborateurs :
Antonio Cruz
Antonio Ortiz
Francisco Javier Moreno
Juan Bautista García
Soledad Gonzalez

INGÉNIEURS : FÜRST LAFFRANCHI

Eyhalde 2, Postfach 89 / 4912 Aarwangen

ARCHITECTES PAYSAGISTES : WEST 8

13M, Schiehaven 3024 EC Rotterdam / The Netherlands

Le parti de ce projet est de séparer de manière très claire le programme lié au public et celui lié à l'exploitation.

Un pavillon est installé dans la cour, sous laquelle sont enterrés les deux niveaux abritant le stock des archives. Il concentre les usages les plus publics, comme la salle de consultation, l'espace d'exposition temporaire et la salle de conférence, alors que les fonctions liées à l'exploitation (zones ateliers) sont situées dans le bâtiment existant de l'Arsenal.

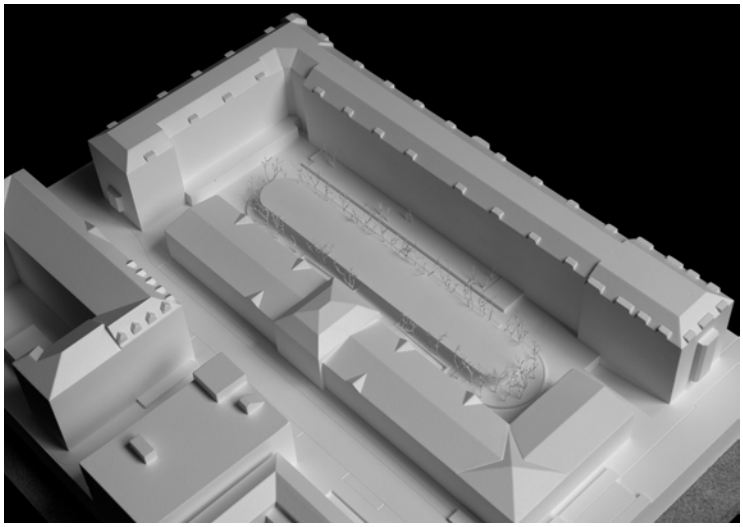
Cette division du programme permet d'organiser l'ensemble des fonctions programmatiques de manière très efficiente. Le projet est très bien conçu sur le plan de la distribution des locaux, des espaces et des circuits. Le concurrent démontre une compréhension très fine des usages des archives.

Malheureusement cette division du programme hiérarchiquement claire n'est cependant pas convaincante, notamment parce qu'elle ne permet pas de mettre en relation les exploitants archivistes, situés dans le bâtiment de l'ancien Arsenal et le public cantonné dans le pavillon. Cette séparation est contraire à la volonté de l'utilisateur de créer un lien fort entre ces deux entités.

Le projet de réhabilitation prévu dans le bâtiment de l'Arsenal présente un plan à distribution centrale sur les deux niveaux existants. Cette proposition typologique n'est pas convaincante et peu enthousiasmante. De longs couloirs structurent le plan sans véritable proposition spatiale. Les espaces projetés sont monotones et répétitifs. Les liens entre le plan intérieur et l'espace de la cour sont faibles, voire inexistants.

Le pavillon, à l'expression contemporaine, se résume principalement à une toiture flottant dans la cour. Implantée au centre de celle-ci, la toiture reprend son axe de symétrie. Son programme est organisé en enfilade et s'ouvre totalement sur l'espace public. Sa façade vitrée contribue à l'expression de légèreté de la construction mais induit plusieurs problèmes d'usage. Cette transparence semble notamment incompatible avec l'exploitation des locaux, tels que la salle d'exposition ou la salle de conférence qui nécessitent peu ou pas de lumière directe.





Le jury met en doute l'envergure du geste et les moyens mis en œuvre par rapport à ce pavillon et le contenu qu'il abrite. Sa volumétrie, dans l'espace de la cour semble disproportionnée en regard du bâtiment existant de l'Arsenal.

Du point de vue fonctionnel, si la liaison verticale reliant directement le stock des archives avec l'espace de consultation est efficace, le jury constate l'absence de sorties de secours pour les niveaux enterrés.

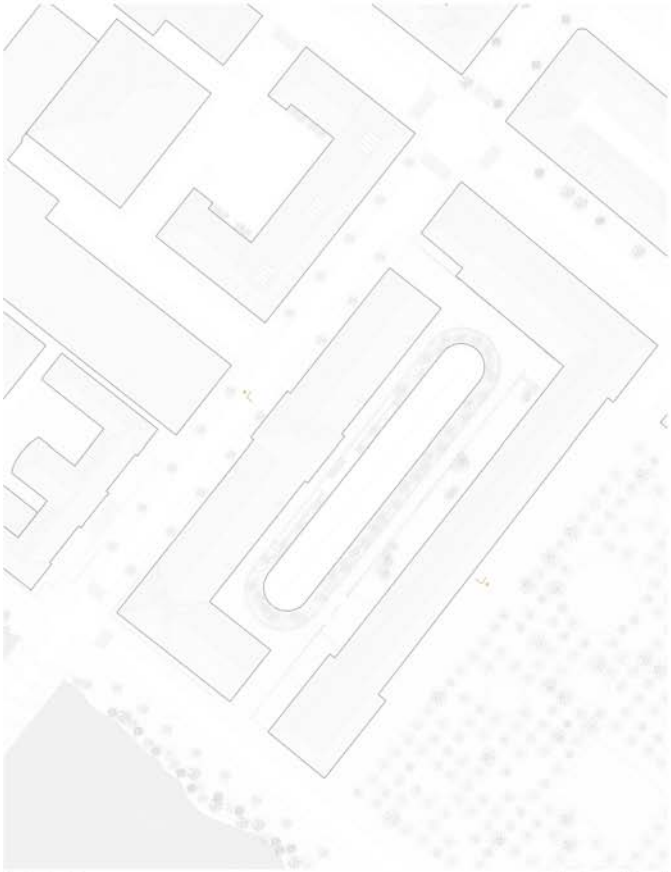
Les choix et concepts structurels pour le dépôt sont cohérents, la structure porteuse du pavillon nécessitant probablement quelques compromis mineurs dont l'ampleur ne devrait pas compromettre sa transparence et sa légèreté.

L'implantation du pavillon au cœur d'un tapis arborisé aléatoirement aurait peut-être permis de proposer des qualités spatiales plus riches et un potentiel d'usage plus intéressant.

Le jury relève cependant le courage du parti choisi de tester la présence d'un volume bâti dans cet espace public confiné.

HÔTEL DES ARCHIVES

FÉVRIER 01/06



PLAN DE SITUATION



Le principal problème auquel nous devons faire face est le caractère de l'espace public qui sera entre l'Arsenal et le bâtiment Côté Nouvelle. C'est vraiment un problème car cet espace ne peut pas rivaliser, ni par les dimensions ni par l'orientation, avec le grand jardin arboré qui se trouve juste de l'autre côté du bâtiment résidentiel. D'un autre côté, cet espace semble dépassé par la présence massive du haut bâtiment résidentiel au nord. Quel espace public serait possible dans ces circonstances? Pour tenter de résoudre ce problème, les décisions suivantes ont été prises:

1. Attirer l'activité dans l'espace public en y concentrant les entrées des archives. Une entrée au bâtiment de l'Arsenal pour le personnel et une autre au nouveau bâtiment pour les visiteurs.

2. L'accès de la rue de l'Ecole de Médicine est réservé aux étages supérieurs de l'Arsenal, c'est-à-dire aux usages indépendants des Archives qui n'auront pas besoin d'une surface au premier étage, compte tenu de l'augmentation de surface que le nouveau pavillon fournira.

3. Construire un nouveau bâtiment dans le centre de la cour, un pavillon clair et transparent qui activera cet espace en prenant le dessus. Ce pavillon concentrera les usages les plus publics: la salle de consultation, l'espace d'exposition temporaire et la salle de conférence.

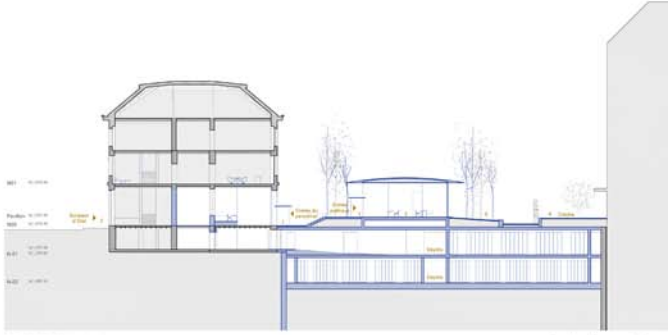
4. Sous la couverture du pavillon, à l'une de ses extrémités, la zone de dégagement est incluse.

5. Afin de renforcer le rôle du pavillon et de contribuer à l'indépendance de l'Arsenal par rapport au bâtiment résidentiel, la végétation jouera un rôle très important. En effet, entourant le pavillon, une plantation de bouleaux est proposée pour créer un voile, un moyen d'occuper l'espace qui éloigne la présence du bâtiment d'habitation.

6. Régulariserait la forme de la cour et après les haies végétales, d'autres usages complémentaires sont disponibles, tels que le parking à vélos ou le jardin de la crèche.

Pour protéger les dépôts, un system "box-in-box" est créé dans le sous-sol. Pour éviter l'entrée d'eau pendant une inondation, deux vannes anti-inondation sont situées au rez-de-chaussée dans le noyaux de communication verticaux aux dépôts souterraines.

Dans la cour, le nouveau pavillon s'élève au niveau +375.30 m (risque de crue exceptionnelle) pendant que la cour se maintienne au niveau +374.30. Les dépôts son protégés pour toutes ses entrées.



COUPE CENTRAL A-A'

HÔTEL DES ARCHIVES

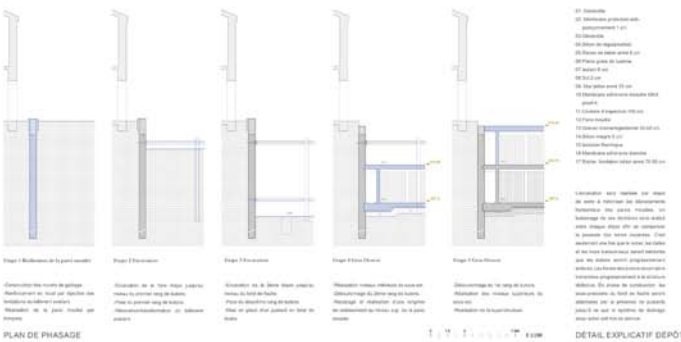
FÉVRIER 02/06



PLAN DE SOUS-SOL N-1 - DÉPÔTS



PLAN DE SOUS-SOL N-2 - DÉPÔTS



PLAN DE PHASAGE

Concept structurel

Le concept structurel général peut être décomposé en deux parties bien distinctes avec d'un côté, le bâtiment historique existant, peu ou pas modifié par le changement d'affectation de l'arsenal, et d'un autre, l'agrandissement projeté dans le domaine de la cour pour la création de salles d'archives et d'espaces de consultations sains et durables. Avec un choix radical de limiter de tout assainissements dans le bâtiment de l'Arsenal, le système structurel modulable existant (poteaux/plancher) est conservé évitant tout renforcement et toute excavation délicate en sous-oeuvre. En revanche, une nouvelle structure en béton armé enserrée, entièrement étanche et permettant son inspection, est conçue pour créer les nouvelles salles d'archives. Le principe structurel de cette infrastructure réside en une trame régulière allamant mur et pilier qui offre, avec une portée modérée de 8.0m, des hauteurs statiques économiques permettant de minimiser le volume excavé. Pour assurer la pérennité de la structure, un caisson étanche et inspectable a été conçu à l'aide de parois moulées périphériques et d'un radier général. Les sous-pressions pouvant être importantes, elles seront réduites par un réseau de drainage sous le radier et reprise par le reste de la structure qui sera connectés aux parois moulées.

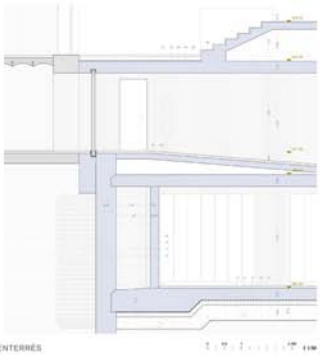
Climat intérieur dépôts enterrés

Concernant les dépôts enterrés pour la conservation des Archives de l'Etat de Genève, nous proposons une conception climatique innovante et durable. Plutôt que de miser sur un climat stable et constant en température et en hygrométrie sur toute l'année nécessitant des installations high-tech coûteuses de chauffage-ventilation-climatisation, notre projet de dépôts est fondé sur un concept "low-tech" de climat intérieur passif qui suit le cycle des saisons et la température de l'air extérieur.

Pour mettre en oeuvre ce concept initial, nous proposons plusieurs mesures:

1. Construire une enveloppe thermique extérieur proiectrice et étanche de grande qualité sous la forme d'un double mur en béton armé (espace tampon accessible) tout autour des dépôts permettant de bien isoler et sécuriser en limitant les risques d'infiltrations directement dans les collections.
2. Pas d'apport de lumière naturelle dans les dépôts qui pourrait influencer négativement la régulation du climat intérieur et créer des risque d'infiltrations supplémentaires.
3. Fixer des objectifs de variations en température et d'hygrométrie suivant une courbe annuelle sinusoïdale avec les valeurs suivantes:

Hiver 15-16°C avec 40-50% HR (humidité relative), variations tolérées ±1°C, ±3% HR/jour
Eté 20-24°C 50-60% HR, variations tolérées ±1°C, ±3% HR/jour



DÉTAIL EXPLICATIF DEPÔTS ENTERRÉS

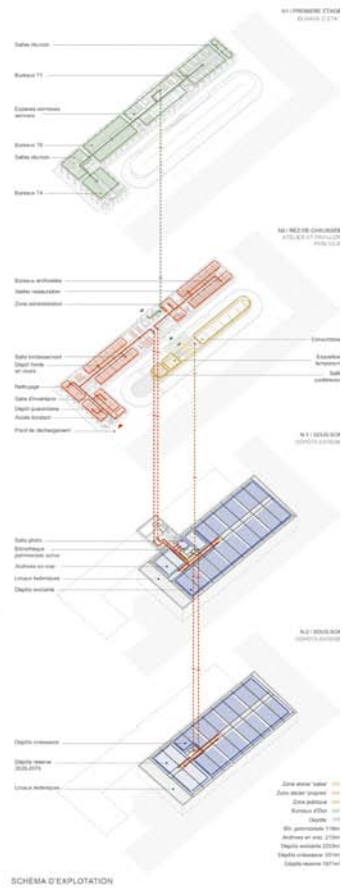


SCHÉMA D'EXPLOITATION

FÉVRIER 03/06

Le bosquet de bouleaux

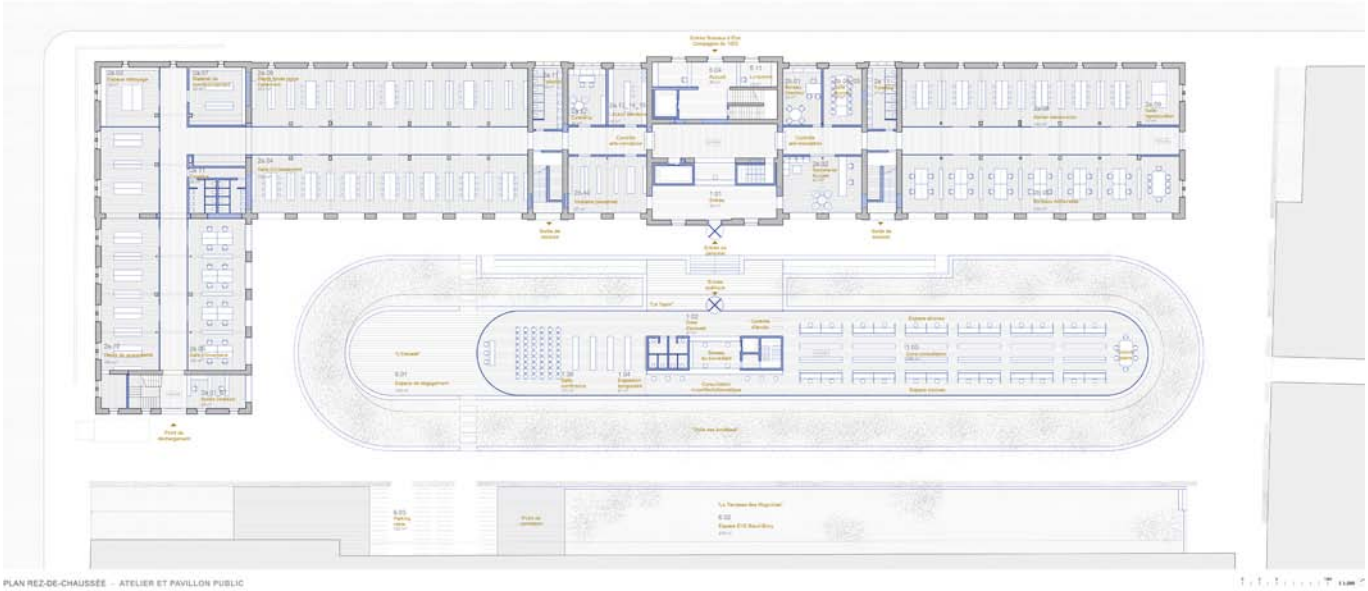
Le plantation de bouleaux autour du pavillon central introduit la nature dans un lieu aujourd'hui très minéral et peu accueillant. Etancés, les bouleaux forment un voile végétal qui offre une atmosphère paisible et intime. Ils laissent pénétrer la lumière, conservent les vues et procurent une ombre délicate. Plantés dans un podium enherbé, ils donnent de l'ampleur à l'espace public qui, visible depuis l'extérieur, devient un repère dans le paysage de Genève. Les bouleaux, arbres avec des racines peu profondes, ont besoin de peu de terre et poussent haute et droits.

Au milieu des bouleaux, comme une extension du pavillon, domine l'Estrade (espace de dégagement). Espace ouvert bordé d'herbe, elle est un point de rencontre où l'on s'y délecte à l'ombre des arbres, assis sur les bordures en pierre de Lucerne. Sa couleur entre le gris, le vert et le brun participe à la convivialité des espaces. Elle compose également le Tapis (entrée publique du pavillon) qui souligne la relation entre l'histoire et l'avenir et crée un contraste avec les espaces de circulation en asphalte. En arrière-plan, une haie de charmille protège la Terrasse des Magnolias, jardin de la crèche où les arbres s'exposent telles des sculptures végétales.

Le minéral et le végétal cohabitent pour composer un espace public agréable dans lequel on s'émerveillera de l'évolution des couleurs au fil des saisons, comme celle des feuilles de vignes grimpantes oscillant entre vert, jaune, orange et brun.





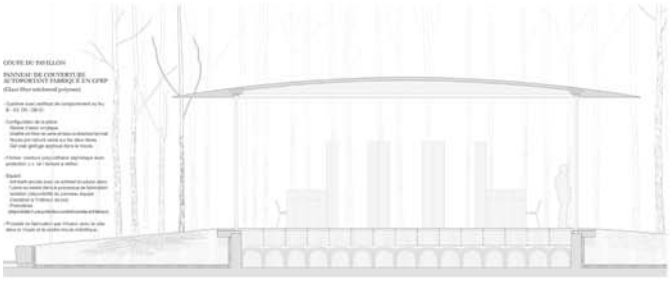


PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE - ATELIER ET PAVILLON PUBLIC

FÉVRIER 05/06



FÉVRIER 04/06







PLAN DU PREMIER ÉTAGE - BUREAUX D'ÉTAT

FÉVRIER 06/06



REPLACE/DISPLACE

4E RANG, 4E PRIX: PROJET N° 5

ARCHITECTES: NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP ASSOCIÉS À FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES

4 L-5, Talavera / E – 28016 Madrid

Collaborateurs :

Enrique Sobejano
Fuensanta Nieto
Carlos Ballesteros
Victor Mascato
Ignacio García
Claudia Aguiló
Pablo Gómez
Federico Marzano
Rocío Domínguez
Laurent Fesselet
Christopher Greim
Benjamin Krampulz

INGÉNIEURS : WMM INGENIEURE AG

1D, Florenz-Strasse / 4142 Münchenstein

ARCHITECTES PAYSAGISTES : LÜTZOW 7

10, Giesebrechtstr / 10629 Berlin

Le projet propose de créer deux espaces publics distincts, qui offrent chacun une perception particulière des archives. Le premier espace, situé au niveau de référence de la ville, permet au flâneur de deviner la présence des archives enterrées, et le second, plus intime, situé au premier sous-sol, destiné aux usagers. Les salles de consultation, situées à ce même niveau, profitent de la lumière naturelle ainsi que d'une relation visuelle avec un jardin qui s'abstrait de l'environnement urbain, isolé des façades des immeubles voisins.

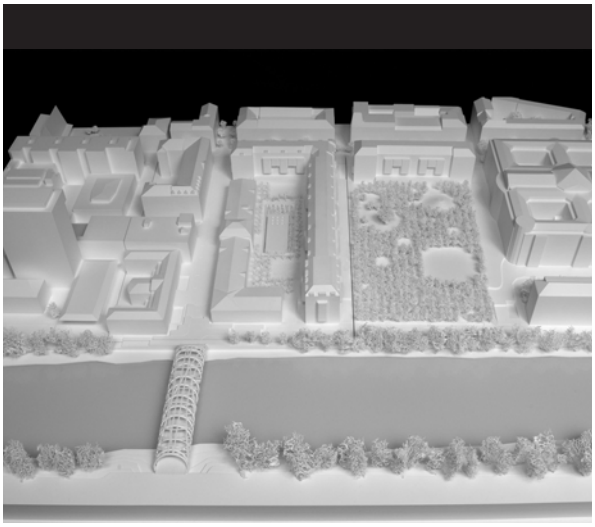
Le projet affirme la volonté de distinguer deux langages architecturaux, correspondant chacun à une époque. L'un, celui de l'Arsenal, qui se réfère à la composition traditionnelle rationnelle selon les codes établis par Jean-Nicolas-Louis Durand au début du XIXème, l'autre, contemporain, qui met en exergue la valeur symbolique des archives et de la mémoire.

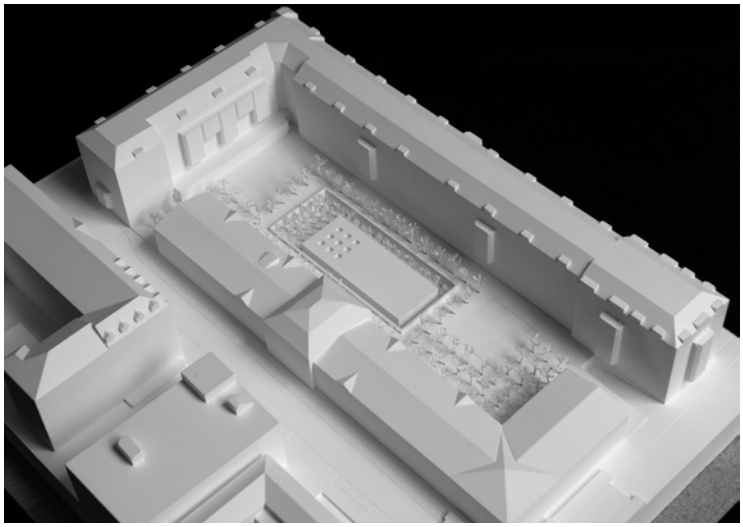
L'accès public est géré par le corps central du bâtiment existant de l'Arsenal, qui conduit le visiteur aux niveaux inférieurs du projet.

La réhabilitation du bâtiment de l'Arsenal est envisagée au travers d'un protocole rigoureux, qui prévoit d'emballer la structure porteuse existante. Cette stratégie, même si elle n'altère pas la substance patrimoniale, transforme considérablement les espaces intérieurs et nuit à la lisibilité de cette substance.

L'organisation et la répartition du programme sont convaincantes. Le projet requiert cependant d'importantes précautions afin que l'étanchéité des volumes situés sous le jardin inférieur soit garantie à long terme. Les accès livraison, les parcours intérieurs, les accès publics à la salle de lecture et aux expositions sont jugés adéquats. Il en va de même pour les solutions structurelles proposées dont l'ampleur pour l'intervention en sous-œuvre du bâtiment de l'Arsenal et pour la toiture de la zone publique interpellent.

Le projet apporte une solution courageuse à la problématique de la relation visuelle avec les façades des immeubles voisins, il teste avec radicalité l'implantation d'un volume bâti dans la cour. Si cette proposition questionne le jury, elle ne réussit pas à le convaincre.





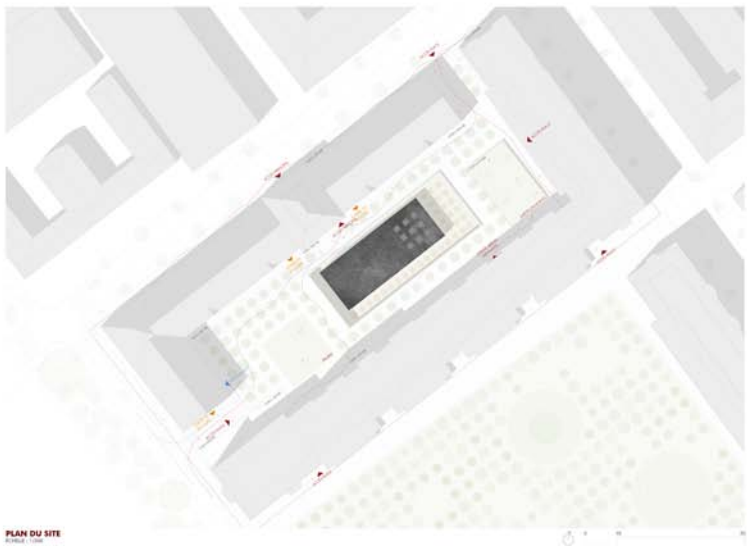


HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE

Notre proposition pour les archives de l'Etat de Genève naît du dialogue entre l'édifice historique existant de l'Arsenal et l'architecture contemporaine de la nouvelle intervention. Conçue comme un trésor enfoui sous terre, les nouveaux espaces de stockage des archives entourent « un coffre » qui renferme les espaces de lecture et s'exprime par un volume massif qui flotte et semble léviter, sans poids, dans un espace semi-enterré. D'un point de vue architectural la proposition est radicale par sa simplicité. Le cœur du nouveau bâtiment est un volume opaque, en béton apparent, tenu par ses murs intérieurs. Sur le pourtour, un espace ouvert de jardin, introduit la lumière naturelle sur le pourtour du coffre, créant un lieu protégé pour les espaces d'étude. La matérialisation participe au caractère de ce « coffre ». Le béton est le matériau de construction utilisé et laissé apparent pour la structure et les façades de ce volume. L'édifice historique de l'Arsenal sera rénové dans le respect de son caractère et celui des éléments le composant. Le nouvel espace de la cour reliant l'Arsenal aux logements voisins sera aménagé selon une trame régulière de végétation, d'arbres, qui donneront vie à ce nouvel espace public et à la nouvelle institution des Archives. Le nouvel espace de l'Hôtel des Archives sera un lieu serein, intégré à son contexte baigné de lumière naturelle, conscient du rôle que doit jouer l'architecture contemporaine en relation avec l'histoire et l'espace public.

L'organisation interne du bâtiment de l'Arsenal est maintenue dans ses principes. La Place d'Armes devient un nouveau pôle pour la ville. Un jardin perméable, ouvert sur son contexte unifie la Place. Il est à voir comme le prolongement de l'espace du jardin voisin qui, en son temps, appartenait aussi à l'Arsenal. La trame des plantations d'arbres joue un rôle unificateur entre les deux espaces et protège la place, la vision publique, des intimidants blocs d'habitations voisins. Sous ce jardin se trouve la partie la plus précieuse de l'intervention : les archives. Ils entourent la salle de lecture qui se présente elle comme un élément pur et discret protégé par un patio contemplatif et intime servant de fond visuel à la lecture. L'accès au bâtiment historique de l'Arsenal se fait par la porte centrale, plus haute et représentative, tant depuis la rue que depuis la nouvelle place. Un grand vestibule accueille les visiteurs et utilisateurs. Il organise la circulation selon trois axes : l'axe public, entre la rue et la place ; l'axe privé des archives, reliant les archivistes (aile nord-ouest) aux ateliers (aile sud-ouest) et finalement l'axe vertical reliant les bureaux de l'Etat de Genève au premier étage, la compagnie 1602 aux combles et les salles de lecture des archives situées au niveau inférieur. Cet axe vertical de circulation accueille un nouvel escalier se développant dans un vide reliant les différents étages, les différentes strates du programme.

L'organisation interne du bâtiment existant est maintenue. Les éléments du programme sont reliés par un espace de circulation central. Les partitions entre les bureaux, cachent et protègent les piliers en fonte existants. Le premier étage du bâtiment existant accueille les bureaux de l'Etat de Genève, selon une typologie respectant la structure historique du bâtiment. Le programme des archives situé au rez-de-chaussée s'organise clairement en regroupant la partie des ateliers dans une aile et la zone administrative dans l'autre aile. Entre ces deux parties se situent les espaces publics (salle d'exposition et salle de conférence) et ceux semi-publics (salle de photographie, réception). Cette organisation permet une liberté fonctionnelle et une utilisation indépendante des espaces. L'accès livraison se fait depuis la porte sud, contiguë à la rampe d'accès au parking. Le stockage des archives se situant dans les niveaux inférieurs, sous la place publique et l'ensemble des accès se fait à partir de la cote +1,20m par rapport au rez-de-chaussée, les protégeant des crues tricentenaires. Constructivement, des zones de révision et contrôle construit protègent les zones de stockage, tant en plan qu'en coupe.



PLAN DU SITE

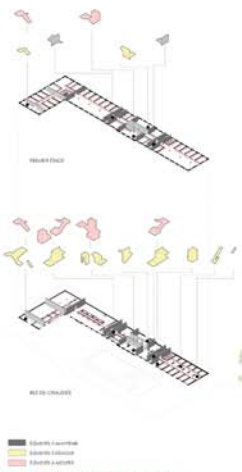


SCHÉMA CONSTRUCTION / DÉMOLITION

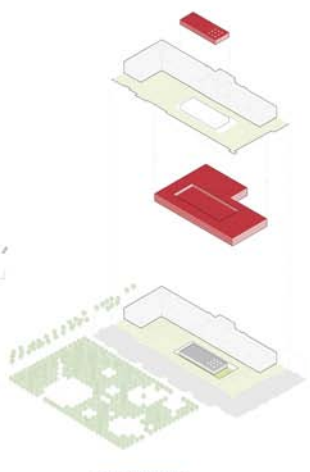
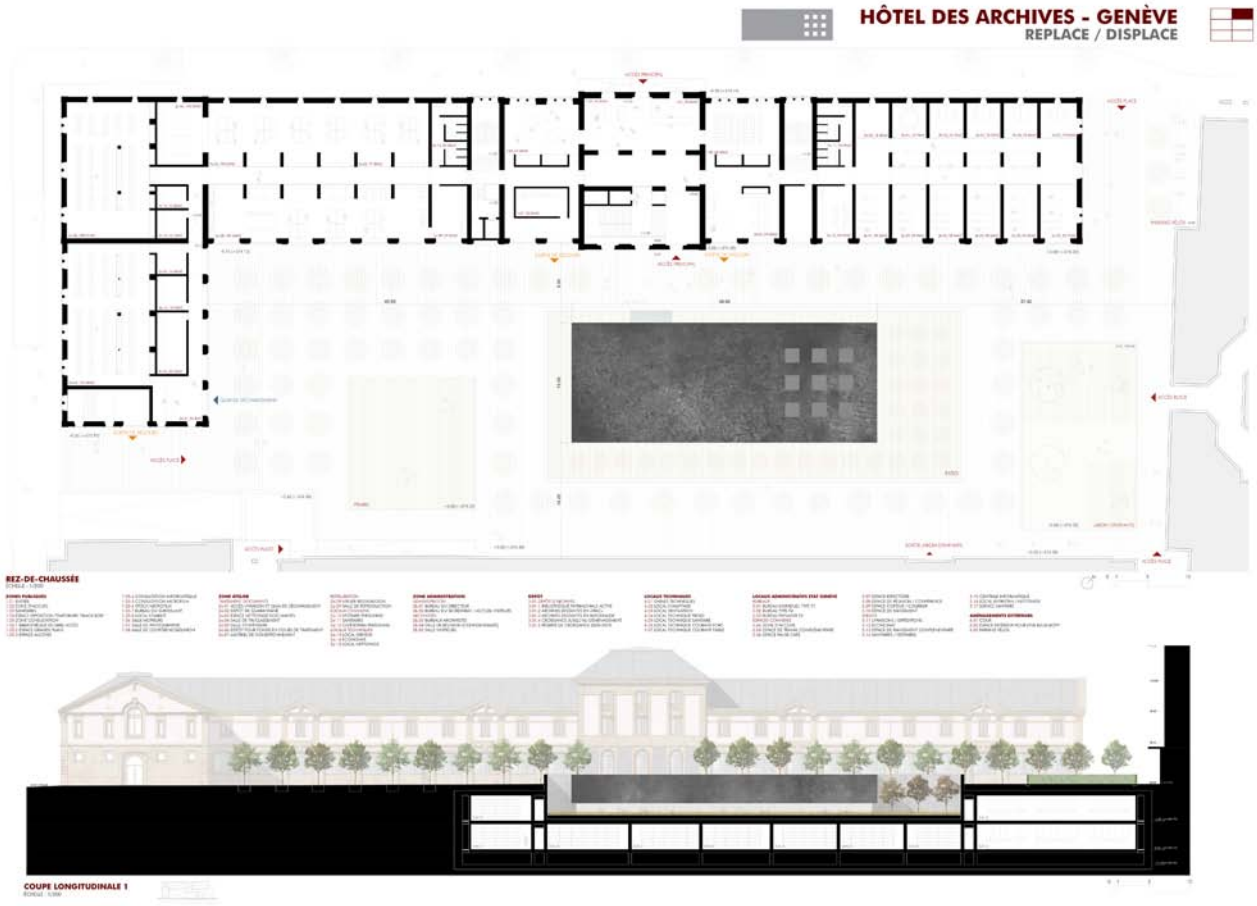
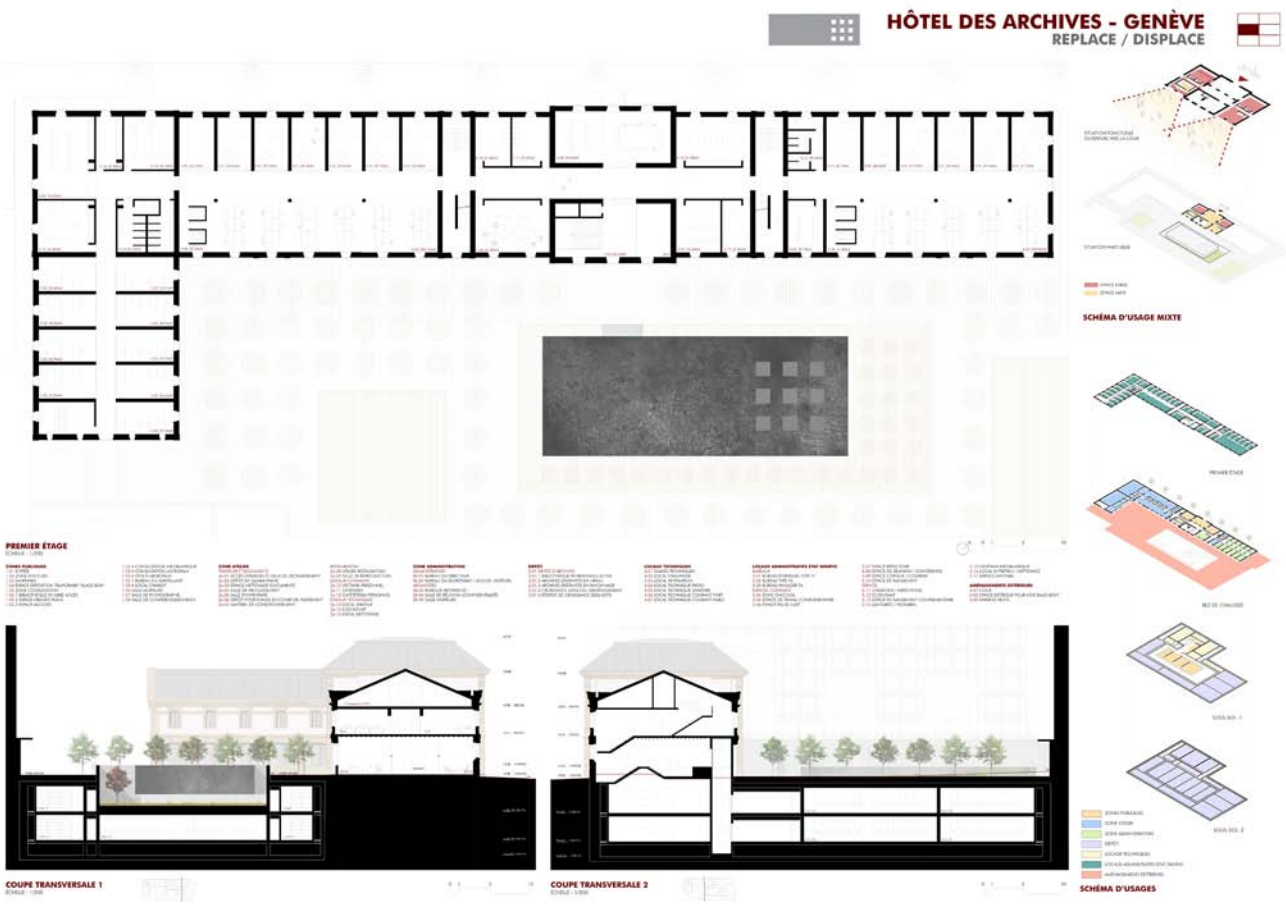
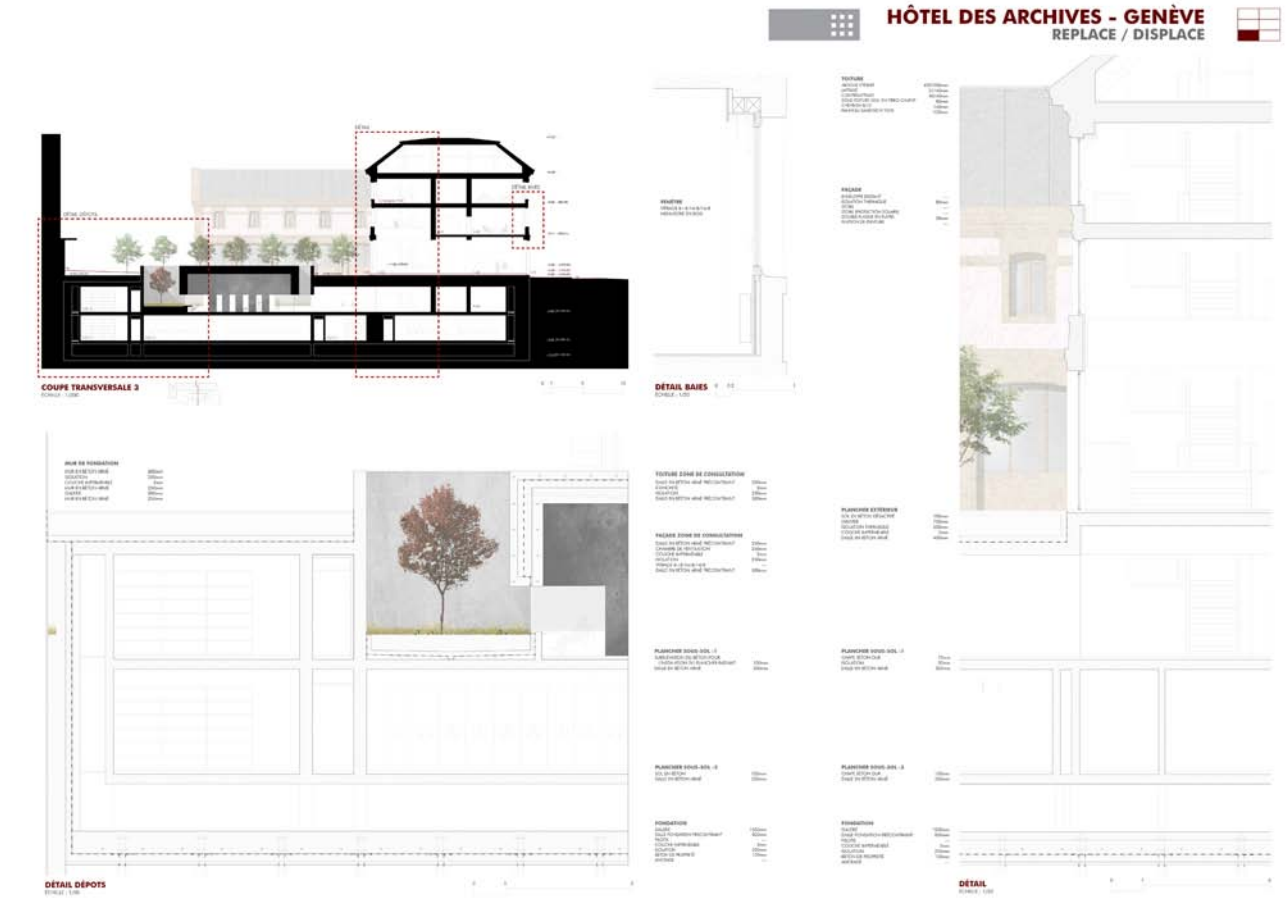
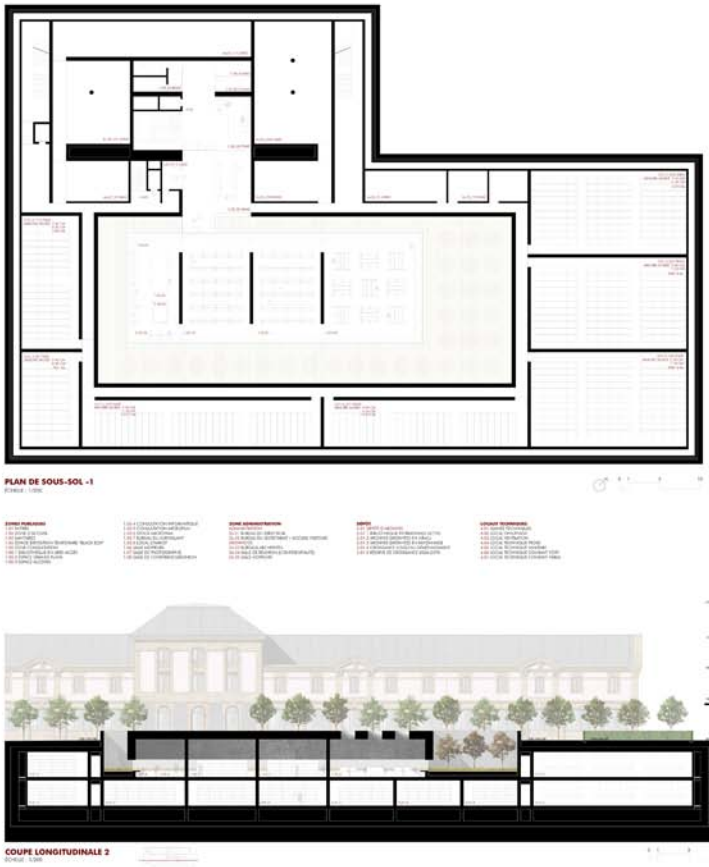


SCHÉMA CONCEPTUEL

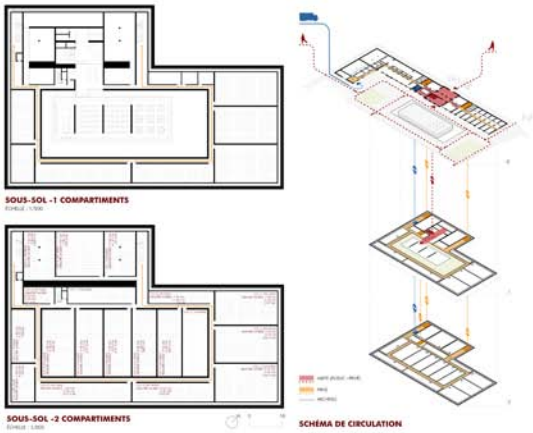

HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE
REZ-DE-CHAUSSÉE
COUPE LONGITUDINALE 1


HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE
PREMIER ÉTAGE
SCHÉMA D'USAGE MIXTE
COUPE TRANSVERSALE 1
COUPE TRANSVERSALE 2
SCHÉMA D'USAGES


HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE
COUPE TRANSVERSALE 3
DÉTAIL BAIES
DÉTAIL DÉPOTS
DÉTAIL


PLAN DE SOUS-SOL -1
COUPE LONGITUDINALE 2


HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE


SOUS-SOL -1 COMPARTIMENTS
SOUS-SOL -2 COMPARTIMENTS
SCHÉMA DE CIRCULATION


HÔTEL DES ARCHIVES - GENÈVE
REPLACE / DISPLACE

RIPISYLVE

5E RANG, 5E PRIX: PROJET N° 2

ARCHITECTES: STANTON WILLIAMS ASSOCIÉS A STÄHELIN ARCHITECTES

Adresse : 36, Graham Street / UK- London N1 8 GJ

Collaborateurs :

Patrick Richard
Doriano Chiarparin
Dennis Van Kampen
Jaesung Kim
Andrea Pieretti
Jean-Philippe Stähelin
Nuno Silva
Sara Carvalho
Paloma Lopes
Anthony Faria
Sylvia Diebolt

INGÉNIEURS : ZPF INGENIEURE

40 , Lavaterstrasse / 8002 Zürich

ARCHITECTES PAYSAGISTES : VOGT LANDSCAPE

57, Stampfenbachstrasse 57 / 8006 Zurich

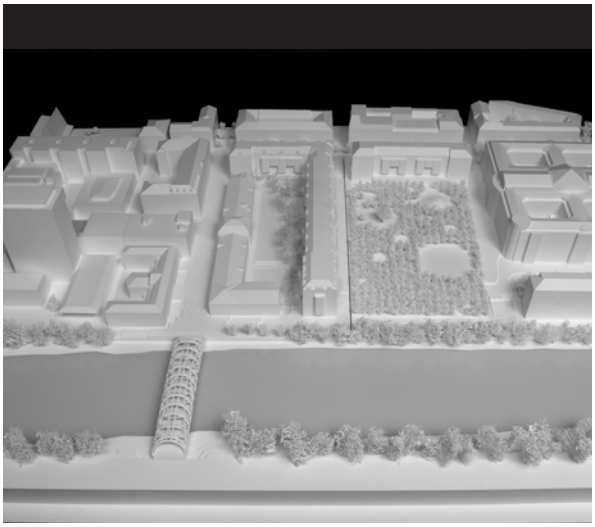
Le concept développé propose une interface de rencontre entre un paysage naturel, celui de l'Arve, et un bâtiment historique représentant la mémoire collective. Le site, inscrit dans la zone inondable de la rivière, est en rapport direct avec l'eau et sa géologie. L'espace de la cour veut rappeler le processus de formation alluvionnaire par l'alternance de phases de dépôt et d'érosion, qu'il simule en matérialisant des couches d'alluvions, de galets, modelant un nouveau paysage, des nouvelles berges plantées.

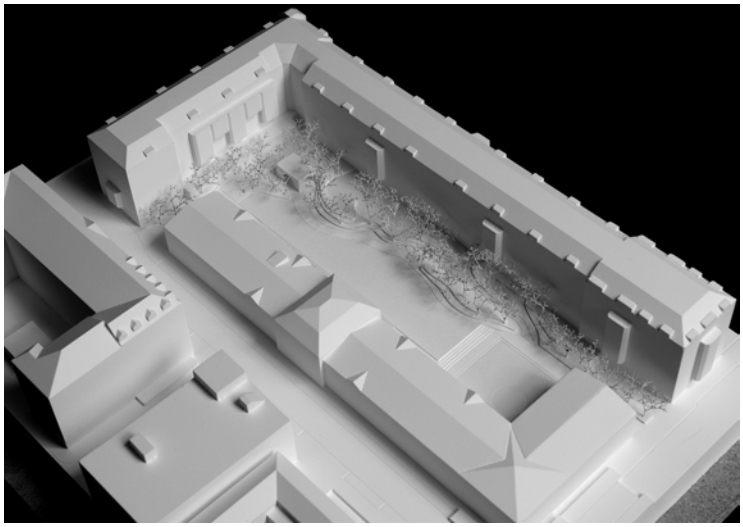
Les archives, enfouies sur deux niveaux, émergent au centre de la cour et créent un espace public, une plateforme à usages multiples. Cet espace est défini spatialement par un enrochement et une plantation d'arbres qui d'une part intègrent les espaces extérieurs de la crèche et d'autre part les émergences techniques du parking. Un emmarchement révèle les contours du volume enterré des archives et dans l'angle sud-ouest de la cour, matérialise des gradins qui invitent le visiteur à s'asseoir autour du bassin rond qui rappelle la présence de l'Arve toute proche. Si la diversité de l'aménagement de la cour est attrayante et plutôt harmonieuse, la proposition d'enrochements et de mouvements de terrain le long des immeubles de logements existants interpelle quant à la cohérence conceptuelle de cette métaphore de la rive naturelle.

L'accès principal au futur Hôtel des Archives se fait par le corps central du bâtiment de l'Arsenal depuis la rue de l'Ecole-de-Médecine ou depuis la cour. Cet espace d'entrée devient l'espace intérieur central. Il se développe sur les trois niveaux hors-sol existants et un généreux éclairage zénithal y est aménagé. Il distribue toutes les fonctions principales du programme et permet une orientation simple et rapide.

L'intervention projetée induit toutefois d'importants travaux de démolition, en particulier la suppression de la circulation verticale existante. La structure originale n'est pas respectée et un ensemble représentatif du bâti est détruit. Malgré les indéniables qualités spatiales de cet espace d'entrée, l'intervention n'est pas en adéquation avec un bâtiment historique d'importance.

Au rez-de-chaussée, une nouvelle circulation est organisée côté cour, de part et d'autre du corps central le long des façades et distribue à la manière d'un cloître les espaces publics du programme. A l'extrémité de l'aile nord-est, cette circulation prend fin dans la





salle de consultation et la bibliothèque, un bel espace organisé sur deux niveaux avec mezzanine. Si dans cette partie du bâtiment, le respect de la structure existante et l'utilisation des matériaux séduisent, ce n'est malheureusement pas le cas dans l'autre aile où l'organisation et l'orientation des espaces restent confuses, la distribution est hésitante et ne permet pas la mise en valeur des espaces historiques.

La répartition du programme (secteur public, fonctions administratives, zones ateliers) est cohérente et bien organisée. Le traitement des documents d'archives suit le parcours logique des locaux dits «sales» aux locaux dits «propres» pour finalement se terminer en sous-sol. Cependant, l'absence de liaison entre la salle de lecture et les dépôts d'archives constitue une importante lacune dans l'exploitation.

Si le concept incendie est complet et respecte les normes en vigueur, les options structurelles retenues pour les surfaces enterrées manquent de cohérence avec le contexte géotechnique et les exigences du cahier des charges.

Dans l'ensemble, le projet séduit par la qualité des espaces urbains proposés. Néanmoins le dégagement situé le long des immeubles de logements est jugé peu adéquat dans ce contexte urbain.

Si le travail sur la qualité de l'espace de l'entrée est souligné, la réhabilitation du bâtiment existant de l'Arsenal dans l'ensemble ne propose pas une solution convaincante et peine à créer une unité.

RIPISYLVE

« Nous ne pouvons observer le passé et le comprendre que par le regard du présent; et nous ne pouvons observer le présent et le comprendre que par le regard du passé »
E.H Carr *Qu'est-ce que l'histoire (1961)*

LA VILLE, LE PAYSAGE ET LA MEMOIRE COLLECTIVE

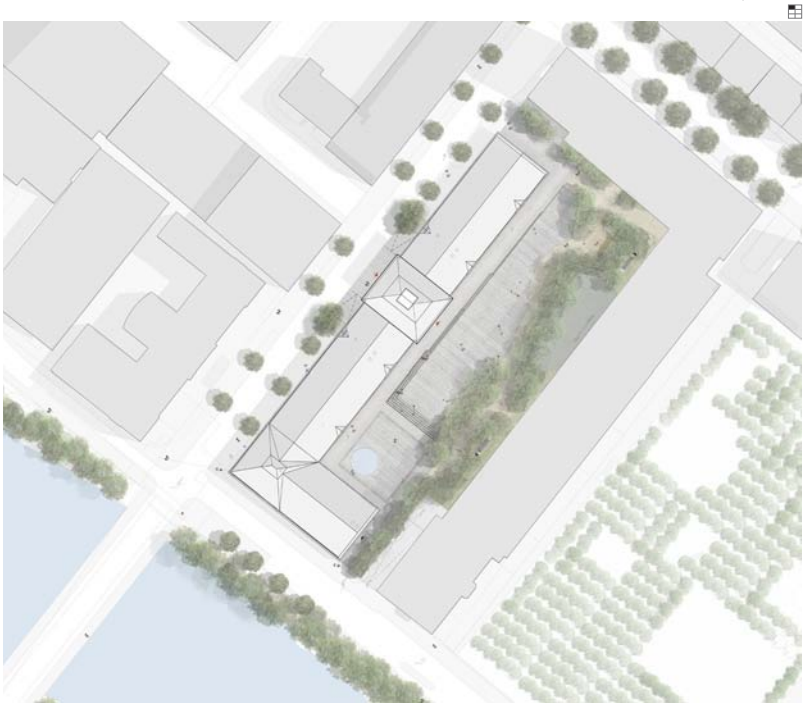
Au coeur du grand paysage, entre les Alpes, le Jura et le Salève, qui encadre la ville de Genève, dans le lieu-dit de Plainpalais, le futur Hôtel des Archives se situe dans un quartier sculpté par les eaux. Marqué par une géographie puissante, à la jonction de deux rivières/fleuves connus pour leur puissance et tumultes : l'Arve et le Rhône.
La ville, au travers de ses bâtiments et monuments, ainsi que le paysage qui l'entoure, résistent et enregistrent le passage du temps, ils contribuent à forger la mémoire et l'identité collective.
Le choix délibéré de localiser le nouvel Hôtel des Archives dans l'ancien Arsenal au bord de l'Arve rappelle l'étroite relation qu'entretient la Ville avec la nature et son importante contribution à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. La création d'un nouvel espace public attenant au futur Hôtel des Archives est l'opportunité de mettre en valeur ce rapport à la rivière et au grand paysage.

LA NOUVELLE COUR ET SON TRESOR ENFOUI

L'ancien Arsenal faisait face, au cours du XIX siècle, à l'Arve, avec sa façade principale orientée sur ses berges. Après une destruction partielle, le bâtiment de L'Arsenal apparaît comme une pièce restante tenant l'angle de la rue de l'Ecole de Médecine et du quai d'Ernest-Ansermet. Par sa géométrie, il définit en son sein une cour intérieure orientée Nord-Est/Sud-Ouest avec une ouverture sur la ripisylve de l'Arve. Cette cour intérieure est refermée au Sud et à l'Est par un bâtiment contemporain, la Cité Nouvelle. Par ses proportions, le bâtiment est hors d'échelle et domine l'espace de la cour. Sa façade impacte la qualité de l'atmosphère de l'espace par un patchwork de matérialités.
Le concept développé est l'interprétation de la rencontre entre un paysage dit 'naturel' de l'Arve lieu de son territoire, et la mémoire par la fabrication de l'Homme d'une architecture.
Ce site, inscrit dans la zone inondable de l'Arve, est en rapport direct avec l'eau et sa géologie. Ce processus de fabrication par l'érosion évoque l'histoire du socle du paysage, et de l'épaisseur du temps. Imaginant l'Arve ayant débordé à l'intérieur de la ville, charriant des alluvions, des galets, des pierres, elle les apporte, rappelant le paysage de la rivière et érode par la même occasion le sol de la cour. Par ce processus de va-et-vient, elle crée de nouvelles berges plantées et découvre les horizons géologiques par couches successives. Une boîte construite, tel un trésor enfoui, les archives, émerge alors sous nos pieds, dans ce paysage miniature.
À travers l'érosion, la rencontre de la nature et de la culture se traduit par une transition des matériaux d'un aspect brut à un aspect plus sophistiqué. Cette transition est renforcée par l'image du passage de l'ombre à la lumière, par l'ouverture de l'espace boisé à la cour pavée ouverte sur les Archives.
La ripisylve crée un nouveau cadre à la cour, en relation et à l'échelle de la façade de l'Arsenal. Par sa plantation d'arbres aux feuillages légers et clairs le long de la Cité Nouvelle, ce paysage est à voir depuis l'intérieur des futures archives. Cette végétation crée un filtre entre l'espace privé de la Cité Nouvelle, et celui de la cour intérieure rendue publique. Dans son épaisseur, elle intègre de nombreux éléments tels que les espaces verts de la crèche, la rampe du parking souterrain, les escaliers de secours non couverts des archives qui émergent des buttes, ainsi qu'une promenade et un pavillon dédié aux événements temporaires durant l'été. À la fois bloc erratique érodé par la rivière, folie ou grotte artificielle, ce pavillon rappelle aussi la présence des deux pavillons aujourd'hui disparus qui occupaient la cour de l'Arsenal.
La topographie en buttes douces de la ripisylve révèle les contours nets en emmarchements de la boîte des archives. Cette architecture exprime la présence des archives souterraines et active l' espace pour le traverser facilement, et/ou pour se donner rendez-vous, en s'asseyant sur les gradins pour un déjeuner. Ces jeux de niveaux s'inspirent du travail scénographique du Genevois Adolphe Appia pour mettre en scène l'espace et encourager les diverses activités et événements qui pourraient y prendre place.
Au point naturel bas de la cour, un bassin rond prend place pour révéler la présence capturée de l'Arve et refléter le ciel du matin exposé plein Est. De ce point de vue, on peut observer l'ensemble du paysage de l'Arve mêlé aux Archives.
La surface des Archives est matérialisée par une mosaïque rattrapée qui suggère l'importance et la grande valeur de son contenu, telle couverture d'un précieux écrin. Les motifs s'inspirent de la forme du mouvement de l'eau utilisée par les Romains. Son calepinage varie et se développe sous différents rythmes sur les abords du bâtiment, à l'intérieur du hall principal et de son cloître pour finir en façade sur la rue de l'Ecole de Médecine. Cette expression en façade est une manière d'annoncer les Archives et une invitation aux habitants de la ville.

TRANSFORMATION ET CONTINUITE

La Charte de Venise est un compromis entre les doctrines de Ruskin et de Viollet-le-Duc, à mi-chemin entre conservation pure dans son état original (ruine) et interventions contemporaines volontaristes. Ils nous semble qu'il est possible d'intervenir et de modifier certaines partie d'un bâtiment historique si ces interventions sont en harmonie et créent un dialogue étroit avec l'existant, comme l'intervention de Carlo Scarpa à Castelvecchio ou de Palladio à la Basilica Palladiana. Nous avons suivi cette approche pour la transformation de l'avant-corps et l'ensemble du bâtiment des archives.
L'accès du public et du personnel à l'Hôtel des archives s'effectue soit par la rue de l'Ecole de Médecine ou par la cour à travers l'avant-corps, partie centrale dominante du bâtiment de L'Arsenal. Nous proposons d'insérer une nouvelle structure à l'intérieur de l'avant-corps afin de créer un espace centralisé d'accueil qui permet le contrôle de l'accès aux espaces publics au rez tel que la librairie/espace de consultation et l'auditorium, ainsi qu'aux espaces de traitement des archives. Cet espace sur trois niveaux permet d'accéder aux différentes fonctions aux étages tels que l'administration et les locaux pour la Compagnie 1602. Ces niveaux sont connectés visuellement entre eux à travers le puits de lumière naturelle qui traverse l'ensemble de l'avant-corps. Les espaces communs de l'administration au premier étage et un espace d'exposition public sur l'histoire de l'Escalade et de la compagnie 1602 sont organisés autour du vide central et connectés visuellement entre eux à travers de larges ouvertures.
Au coeur de cet espace d'accueil, nous proposons, en collaboration avec un artiste, une intervention qui prend la forme d'une installation optique : une forme de «caméra Lucida» inversée, soit une goutte d'eau traversant l'avant-corps et reflétant le ciel, la ville ainsi que ses montagnes à l'horizon.
Nous proposons de situer l'espace d'exposition en sous-sol de l'avant-corps. Cet espace flexible se trouve ainsi au même niveau que le volume enterré des archives. Depuis la salle d'exposition, une alcôve et fenêtre fixe permet aux visiteurs de l'exposition d'apercevoir une partie du premier niveau des archives.
Les espaces publics et de traitement des archives situés de part et d'autre de l'avant-corps central sont orientés vers la cour et son jardin, ils sont desservis et reliés entre eux par une nouvelle circulation organisée de manière similaire à celle d'un cloître le long de la cour.
L'ensemble des espaces de traitement des archives sont situés dans l'aile sud-est du bâtiment de l'Arsenal, adjacent au hall d'entrée du public et du personnel. Les livraisons se font par l'accès à la cour le long du quai Ernest-Ansermet. Le traitement des documents d'archives suit le parcours logique des locaux dits « sales » aux locaux dits « propres », pour être finalement acheminés dans les magasins d'archives en sous-sol.
La librairie et les espaces de consultation, stratégiquement localisé proche du équipements culturel du quartier, sont combinés en un seul espace à double hauteur avec mezzanine, et sont orientés vers la cour et son jardin. Une nouvelle structure en bois, métal et verre est insérée tel une large élément de mobilier, en contraste avec la rusticité des murs et le caractère industriel de la structure et du plafond voûté existant de l'ancien arsenal. Les documents d'archives requis pour consultation sont directement accessibles par le personnel de la bibliothèque et des espaces de consultation, par l'utilisation d'un ascenseur privé qui offre un accès direct aux magasins d'archives en sous-sol.



PLAN DE SITUATION ECH. 1/1500





LE GRAND PAYSAGE, L' ARVE ET LE SALEVE



CARTE DES ENVIRONS DE GENEVE 1730



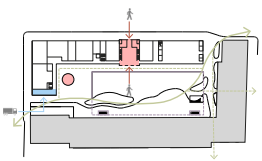
EGLISE RUPESTRE DE LALIBELA, ETHIOPIE, 1181-1221 AD



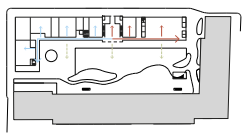
ADOLPHE APPIA, SCENOGRAPHIE



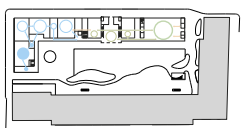
LE CONCEPT, FAIRE RENTRER LE PAYSAGE DE L ARVE AU SEIN DES ARCHIVES



ACCES PIETONS / LIVRAISON
— PUBLIC/ PERSONNEL
— LIVRAISONS
— PIETONS



CIRCULATION INTERNE
— PUBLIC
— PERSONNEL
— VUES JARDIN

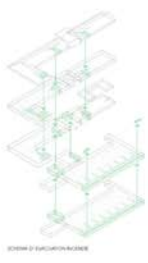


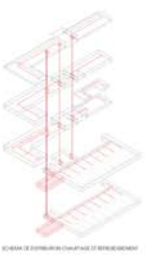
TRAJETS DES DOCUMENTS D'ARCHIVES
— ZONE ADMINISTRATION
— ZONE ATELIERS
— ZONE PUBLIQUE

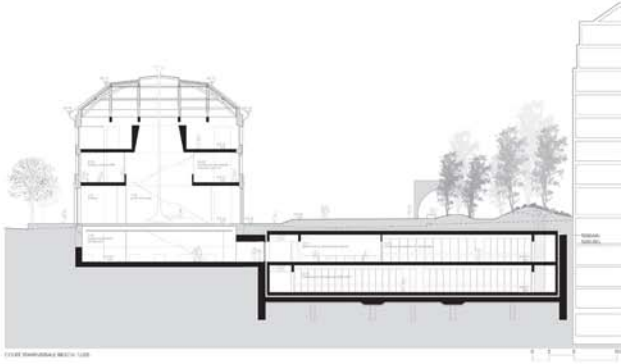


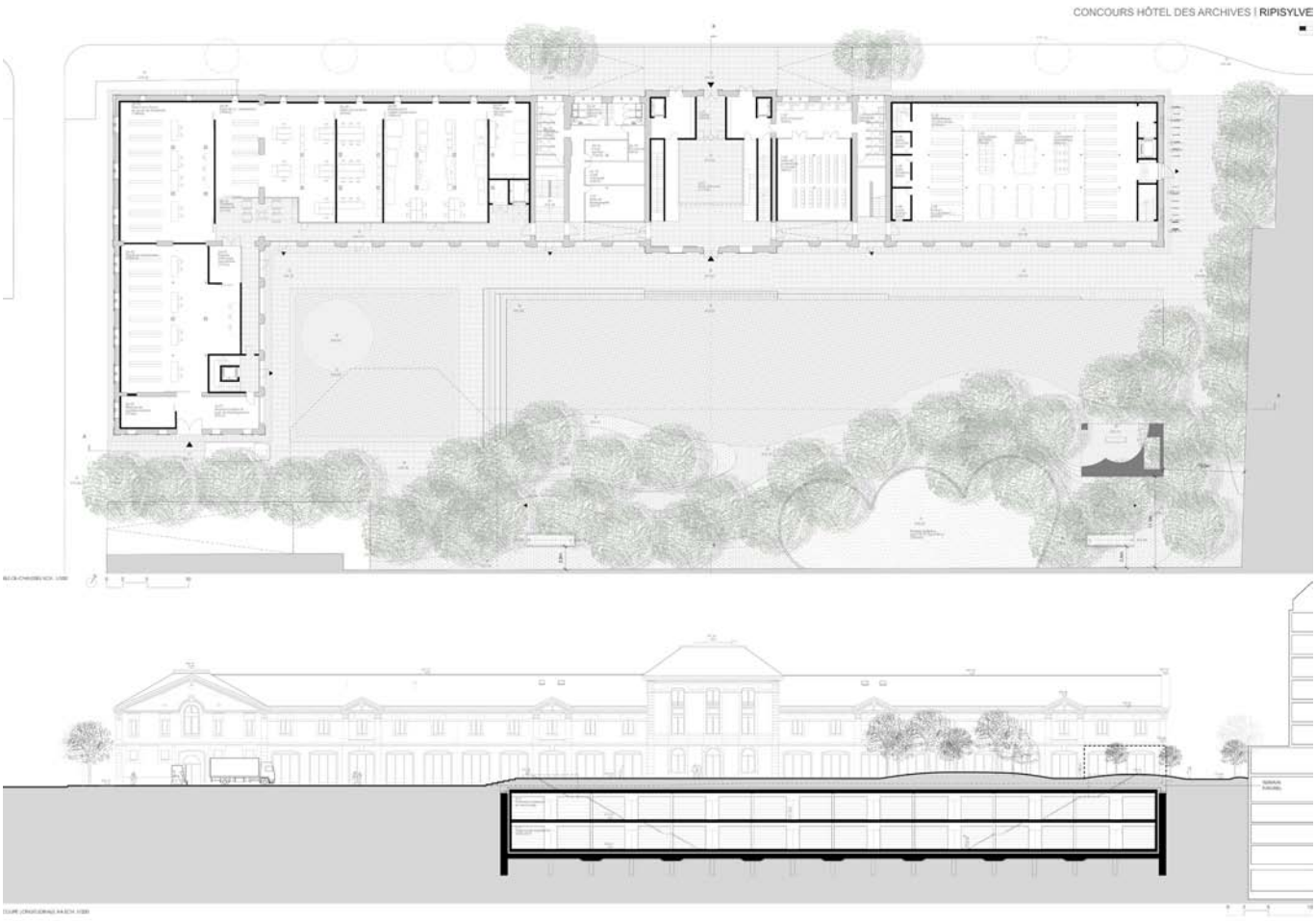


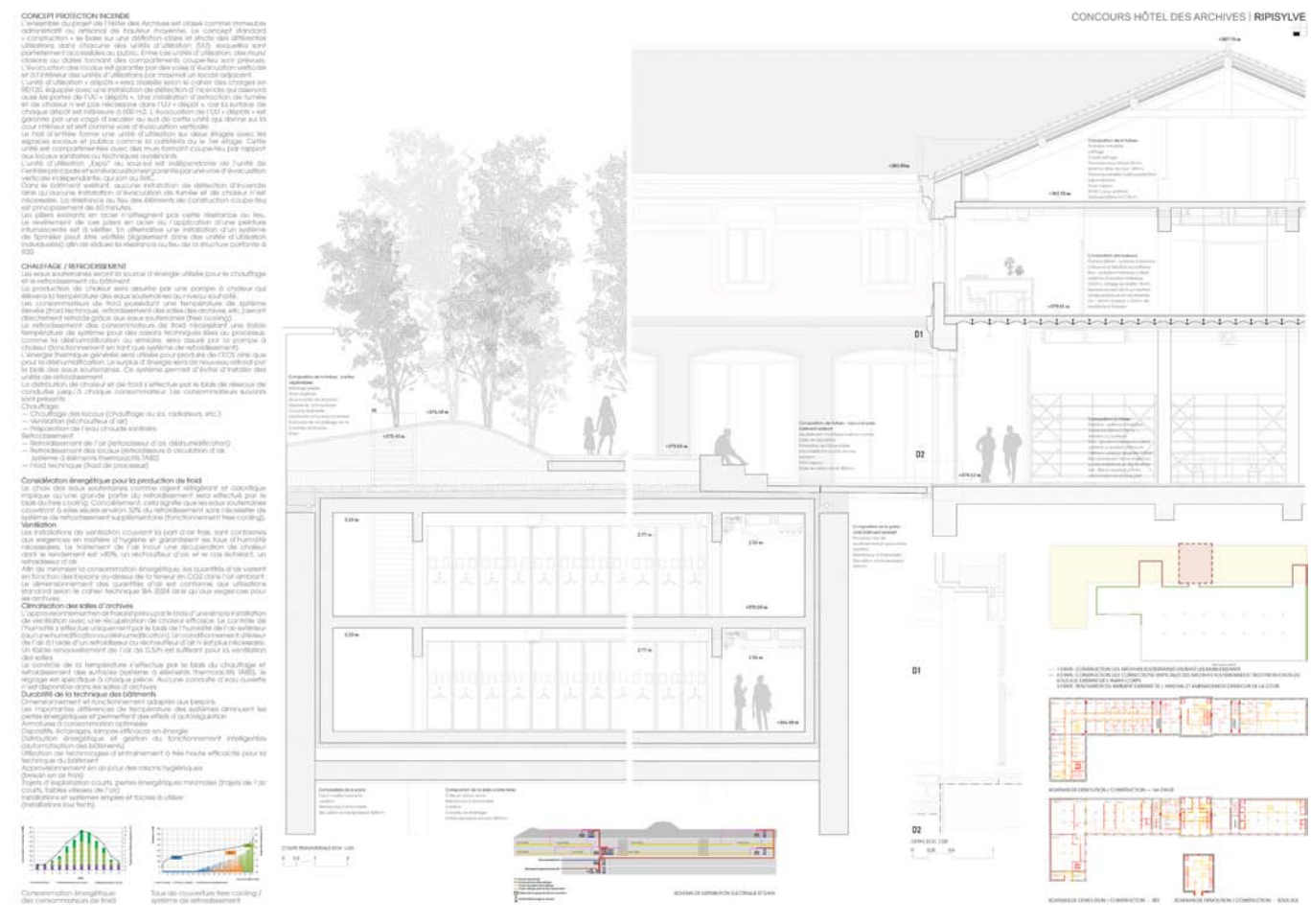









CONCOURS HÔTEL DES ARCHIVES | RIPISYLVE


CONCOURS HÔTEL DES ARCHIVES | RIPISYLVE
CONCEPT PROTECTION INCENDIE
CHAUFFAGE / REFROIDISSEMENT
Considération énergétique pour la production de froid
Ventilation
Climatisation des salles d'archives
Durabilité de la technique des bâtiments
Consommation énergétique des consommateurs car froid
Taux de couverture free cooling / système de refroidissement











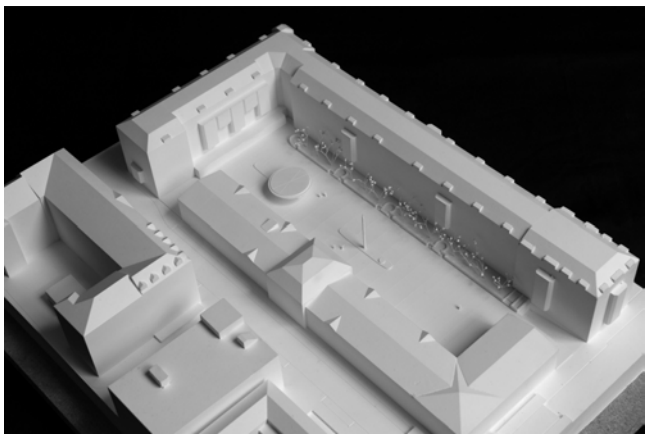




Projets non primés

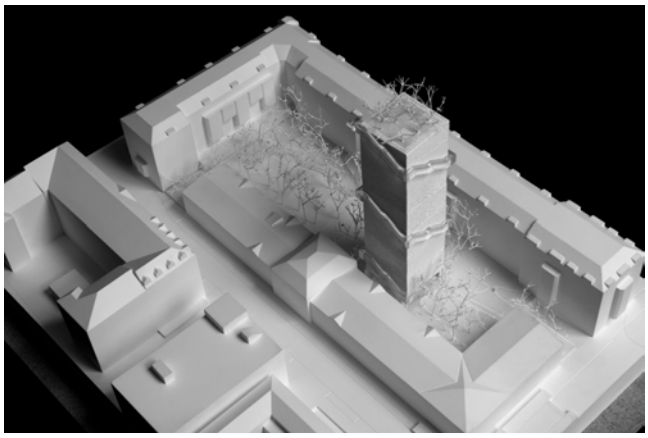
Projet n°01 : 16111633

BAUKUNST / Bruxelles
Bollinger + Grohmann / Francfort et Paris
Maurus Schifferli / Berne



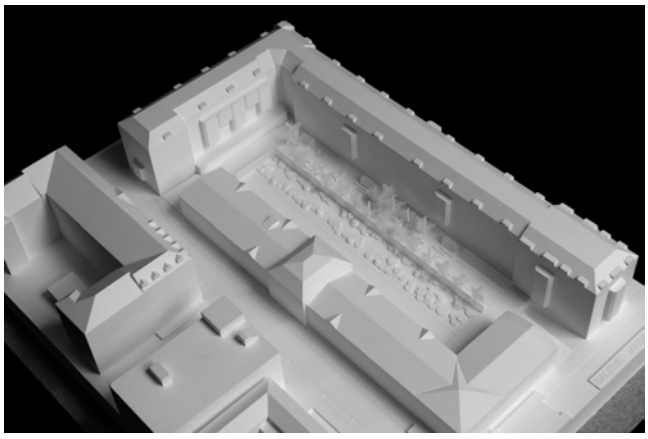
Projet n° 04 : CAMPANILE

XDGA XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS SPRL / Bruxelles
Y-Ingénierie / Paris
Michel Desvigne paysagiste / Paris



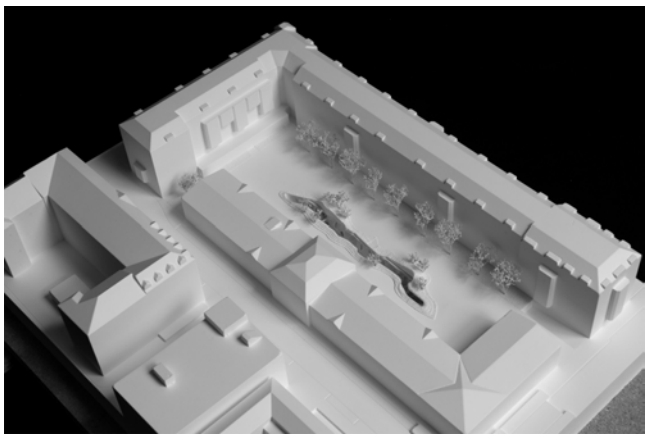
Projet n°06 : GALERIE-JARDIN

SA DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE / Genève
Basler & Hofman AG / Lausanne
Louis Benech / Paris



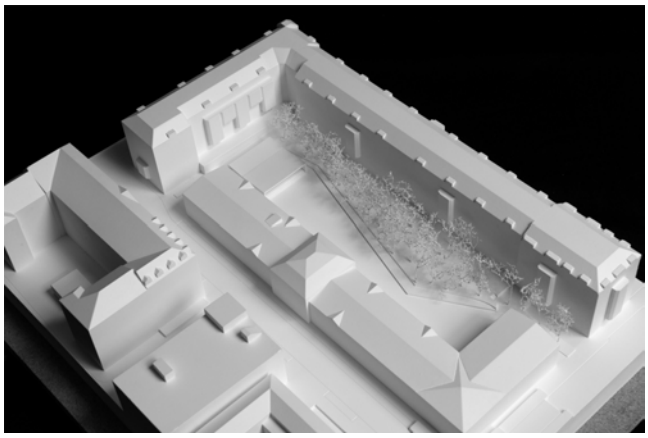
Projet n°07 : AUDACES FORTUNA

RUDY RICCIOTTI ARCHITECTE / Bandol
Associés à FREI & STEFANI SA / Genève
Sbing SA / Carouge
G. Henchoz SA / Genèv



Projet n°08 : MNÉMOSYNE

GONÇALO BYRNE / Lisbonne
Associées à PIERRE-ALAIN DUPRAZ / Genève
Ingegneri Pedrazzini / Lugano
Pascal Heyraud / Neuchâtel



Projet n°0 9 : PORTIQUE

ESTAR ARQUITECTOS SLP / St-Jacques
ESM / Genève
Estar / St-Jacques

